

ME L. COLCANAP
DOCTEUR EN DROIT
NOTAIRE
BUC DE SON PÈRE
BREST

PARDEVANT Maître Louis COLCANAP, Notaire à Brest (Finistère), soussigné.

- A COMPARU -

Monsieur Pierre SIMOTTEL, Agent Immobilier, demeurant à Brest, rue Bugeaud, numéro 1.

Né à Brest, le six avril mil neuf cent neuf.

DU 3 FEVRIER 1964 -

AGISSANT en qualité de gérant de la Société Civile Immobilière "BREST-RECOUVRANCE Résidence Jean MERMOZ", dont le siège social est à Brest, rue Bugeaud numéro 1.

Constituée suivant acte reçu par le Notaire soussigné, le trente septembre mil neuf cent cinquante-neuf, au capital de dix mille nouveaux francs.

Modifiée par délibération de l'Assemblée Générale des Associés en date du *Neuve en la forme authentique suivant acte reçu par le* ~~dont un extrait certifié conforme a été déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le~~ *Neuf février mil neuf cent soixante quatre*

REGLEMENT DE COPROPRIETE-

- S.C.I. -

RESIDENCE Jean MERMOZ"-

Ladite Assemblée ayant porté le capital à la somme de QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE HUIT CENTS FRANCS.

Monsieur Pierre SIMOTTEL ayant tous pouvoirs aux fins des présentes, tant en vertu de l'article vingt-trois des statuts, qu'en vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés de ladite Société, dressé en la forme authentique par le Notaire soussigné, le trente septembre mil neuf cent cinquante-neuf.

LEQUEL, préalablement au règlement de copropriété objet des présentes, a exposé ce qui suit :

- EXPOSE -

I.- Aux termes d'un acte reçu par Maître Louis HEVIN et Maître Louis COLCANAP, tous deux Notaires à Brest, le sept décembre mil neuf cent soixante et-un, la Société Civile Immobilière de "BREST-RECOUVRANCE-RESIDENCE Jean MERMOZ", a acquis de Monsieur Yves Marie KERAUDY, propriétaire, demeurant à Paris (dixième arrondissement), Boulevard de Bonne Nouvelle, numéro 30, époux de Madame Germaine CARET:

En la Ville de Brest, au lieudit "Le Landais" entre les rues Saint-Exupéry, Hélène Boucher et Mermoz, un terrain de forme irrégulière d'une superficie d'après mesurage de treize mille huit cent

quatre vingt dix-neuf mètres carrés, y compris le sol de la rue Jean Mermoz, et limité :

- A l'Est, par la rue Saint-Exupéry, et le terrain du Génie Militaire.

- A l'ouest, par la rue Mermoz.

- Au nord, par propriété ABGRALL.

- Au sud par la rue Hélène Boucher.

- Et au Nord-Est, par propriété MERCUR et la rue du Carpon prolongée.

Cette vente fut consentie et acceptée moyennant le prix principal de quatre cent soixante mille francs, sur lequel prix la Société acquéreur a payé comptant la somme de TRENTE MILLE FRANCS.

Quant aux QUATRE CENT TRENTE MILLE FRANCS de surplus, il a été stipulé payable à terme.

Audit acte, il a été déclaré sous le titre "Etat-Civil" : Que Monsieur KERAUDY vendeur, était marié en premières noces avec Madame Germaine CARBT, sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Brest-Lambezellec, le vingt-six février mil neuf cent vingt-quatre.

Qu'il n'avait changé ni de nom, ni de prénoms depuis sa naissance.

Qu'il n'était pas et n'avait jamais été en état de faillite, liquidation ou règlement judiciaire ou de cessation de paiements, et qu'il n'était ni interdit ni grevé de conseil judiciaire.

Et qu'il n'était pas touché et n'était pas susceptible de l'être par les dispositions des ordonnances sur les profits illicites et sur l'indignité nationale.

Une expédition de cet acte a été publiée au bureau des Hypothèques de Brest, le premier février mil neuf cent soixante-deux, volume 748, numéro 41 et inscription de privilège de vendeur a été prise le même jour, au même bureau, volume 820, numéro 99.

La Société acquéreur s'est libérée du solde de son prix d'acquisition, ainsi qu'il résulte d'un acte au rapport des Notaires sus-nommés, en date du cinq Juin mil neuf cent soixante-trois.

En vertu de cet acte l'inscription de privilège de vendeur sus-énoncée, a été radiée définitivement, le vingt sept août mil neuf cent soixante-trois.

II.-Sur le terrain ainsi acquis, la Société Civile Immobilière "BREST-RECOUVRANCE RESIDENCE Jean MERMOZ", se propose d'édifier un ensemble immobilier comprenant :

Dix-sept bâtiments désignés par les lettres E1, E2,

F-3, F-4, G-5, G-6, G-7, H-8, H-9, I-10, I-11, I-12, I-13, I-14, J-15, J-16, J-17.

Et soixante-huit garages extérieurs au groupe immobilier, numérotés de Un à Soixante-huit.

Le bâtiment E 1 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants, et un local à poubelles.

Au Rez-de-Chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-3.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment E 2 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, deux appartements de type F-3.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment F-3 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, deux appartements de type F-3.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment F-4 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, deux appartements de type F-3.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment G-5 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment G-6 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment G-7 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment H-8 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment H-9 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment I-10 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement du type F-2 et un appartement du type F-4.

En outre, il y aura dans ce même rez-de-chaussée, une salle de réunions qui sera partie commune à l'ensemble de tous les bâtiments, ainsi qu'il sera dit plus loin.

A chacun des étages, un appartement de type F-4 et un appartement de type F-5.

Le Bâtiment I-11 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-4 et un appartement de type F-5.

A chacun des étages, un appartement de type F-4 et un appartement de type F-5.

Le Bâtiment I-12 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, deux appartements de type F-4.

A chacun des étages, deux appartements de type F-4.

Le Bâtiment I-13 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, Un appartement de type F-4 et un appartement de type F-5.

A chacun des étages, un appartement de type F-4 et un appartement de type F-5.

Le Bâtiment I-14 comprendra:

Au sous-sol dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-4 et un appartement de type F-5.

A chacun des étages un appartement de type F-4 et un appartement de type F-5.

Le Bâtiment J-15 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment J-16 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

Le Bâtiment J-17 comprendra :

Au sous-sol, dix caves, un local à vélos et voitures d'enfants et un local à poubelles.

Au rez-de-chaussée, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

A chacun des étages, un appartement de type F-3 et un appartement de type F-4.

CACI EXPOSE.-

Le comparant a établi ainsi qu'il suit la division des immeubles à édifier, et le cahier des charges clauses et conditions, auxquelles seront soumis les associés après la dissolution de la société, et l'attribution qui aura été faite, à chacun d'eux, de l'appartement correspondant aux parts dont il aura été propriétaire.

- DIVISION -

IMMEUBLE E 1 .-

Premier Lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de un à Quatre cent quarante.

Deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro Un du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros Quatre cent quarante-et-un à quatre cent quatre vingt.

Troisième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de Quatre cent quatre vingt-un à neuf cent vingt.

Quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro Deux du plan ci-joint.

Ce lot représente Quarante parts, portant les numéros neuf cent vingt-et-un à neuf cent soixante.

Cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets, et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de Neuf cent soixante-et-un à mille quatre cent quatre vingt-dix.

Sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro Trois du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros mille quatre cent quatre vingt-onze à mille cinq cent trente.

Septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets, et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de Mille cinq cent trente-et-un à mille neuf cent soixante dix.

Huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro Quatre du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros mille neuf cent soixante-et-onze à deux mille dix.

Neuvième lot.-

Au deuxième Etage.-

Un appartement à droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de Deux mille onze à Deux mille cinq cent quarante.

Dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro Cinq du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros Deux mille cinq cent quarante-et-un à Deux mille cinq cent quatre vingt.

Onzième lot.-

Au deuxième Etage.-

Un appartement à gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de deux mille cinq cent quatre vingt-un à trois mille vingt.

Douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trois mille vingt-et-un à trois mille soixante.

Treizième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de Trois mille soixante-et-un à trois mille cinq cent quatre vingt-dix.

Quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trois mille cinq cent quatre vingt-onze à trois mille six cent trente.

Quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de trois mille six cent trente-et-un à quatre mille soixante dix.

Seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre mille soixante-et-onze à quatre mille cent dix.

Dix-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :
Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre mille cent onze à quatre mille six cent quarante.

Dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.
Ce lot représente Quarante parts, portant les numéros quatre mille six cent quarante-et-un à quatre mille six cent quatre vingts.

Dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre mille six cent quatre vingt-un à cinq mille cent vingt.

Vingtième lot .-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinq mille cent vingt-et-un à cinq mille cent soixante.

IMMEUBLE E 2 .-

Vingt-et-unième lot.-

Au rez-de-chaussée .-

Un appartement à droite en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de cinq mille cent soixante-et-un à cinq mille six cent.

Vingt-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinq mille six cent un à cinq mille six cent quarante.

Vingt-troisième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros cinq mille six cent quarante-et-un à six mille quatre vingts.

Vingt quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros six mille quatre vingt-un à six mille cent vingt.

Vingt-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros six mille cent vingt-et-un à six mille six cent cinquante.

Vingt-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TRCIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros six mille six cent cinquante-et-un à six mille six cent quatre vingt-dix.

Vingt-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros six mille six cent quatre vingt-onze à sept mille cent trente.

Vingt-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros sept mille cent trente-et-un à sept mille cent soixante dix.

Vingt-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets, et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros sept mille cent soixante-et-onze à sept mille sept cents.

Trentième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros sept mille sept cent un à sept mille sept cent quarante.

Trente-et-unième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets, et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de sept mille sept cent quarante-et-un à huit mille cent quatre vingts.

Trente-Deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros huit mille cent quatre vingt-un à huit mille deux cent vingts.

Trente-troisième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de huit mille deux cent vingt-et-un à huit mille sept cent cinquante.

Trente-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros huit mille sept cent cinquante-et-un à huit mille sept cent quatre vingt-dix.

Trente-cinquième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées huit mille sept cent quatre vingt-onze à neuf mille deux cent trente.

Trente-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros neuf mille deux cent trente-et-un à neuf mille deux cent soixante-dix.

Trente-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées neuf mille deux cent soixante-et-onze à neuf mille huit cents.

Trente-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros neuf mille huit cent-un à neuf mille huit cent quarante.

Trente-Neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées neuf mille huit cent quarante-et-un à dix mille deux cent quatre vingts.

Quarantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros dix mille deux cent quatre vingt-un à dix mille trois cent vingts.

IMMEUBLE F 3.-

Quarante-et-unième lot.-

Au Rez-de-chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets, et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts numérotées dix mille trois cent vingt-et-un à dix mille sept cent soixante.

Quarante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros dix mille sept cent soixante-et-un à dix mille huit cents.

Quarante-troisième lot.-

Au Rez-de-chaussée.-

Un appartement à gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de dix mille huit cent un à onze mille deux cent quarante.

Quarante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros onze mille deux cent quarante-et-un à onze mille deux cent quatre vingts.

Quarante-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées onze mille deux cent quatre vingt-un à onze mille huit cent dix.

Quarante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros onze mille huit cent onze à onze mille huit cent cinquante.

Quarante septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées onze mille huit cent cinquante-et-un à douze mille deux cent quatre vingt dix.

Quarante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros Douze mille deux cent quatre vingt-onze à douze mille trois cent trente.

Quarante-neuvième lot.-

Au deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros douze mille trois cent trente-et-un à douze mille huit cent soixante.

Cinquantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros Douze mille huit cent soixante-et-un à douze mille neuf cents.

Cinquante-et-unième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées douze mille neuf cent-un à treize mille trois cent quarante.

Cinquante-Deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros treize mille trois cent quarante-et-un à treize mille trois cent quatre vingts.

Cinquante-troisième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées treize mille trois cent quatre vingt-un à treize mille neuf cent dix.

Cinquante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT, du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros treize mille neuf cent onze à treize mille neuf cent cinquante.

Cinquante-cinquième lot.-

Au troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées treize mille neuf cent cinquante-et-un à quatorze mille trois cent quatre vingt-dix.

Cinquante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts portant les numéros quatorze mille trois cent quatre vingt-onze à quatorze mille quatre cent trente.

Cinquante-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros quatorze mille quatre cent trente-et-un à quatorze mille neuf cent soixante.

Cinquante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts portant les numéros quatorze mille neuf cent soixante-et-un à quinze mille.

Cinquante-neuvième lot.-

Au quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées quinze mille-un à quinze mille quatre cent quarante.

Soixantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quinze mille quatre cent quarante-et-un à quinze mille quatre cent quatre vingts.

IMMEUBLE F 4.-

Soixante-et-unième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros quinze mille quatre cent quatre vingt-un à quinze mille neuf cent vingt.

Soixante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quinze mille neuf cent vingt-et-un à quinze mille neuf cent soixante.

Soixante-troisième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quinze mille neuf cent soixante-et-un à seize mille quatre cents.

Soixante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros seize mille quatre cent-un à seize mille quatre cent quarante.

Soixante-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées seize mille quatre cent quarante-et-un à seize mille neuf cent soixante-dix.

Soixante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros seize mille neuf cent soixante-et-onze à dix sept mille dix.

Soixante-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées dix sept mille onze à dix sept mille quatre cent cinquante.

Soixante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros dix sept mille quatre cent cinquante-et-un à dix sept mille quatre cent quatre vingt-dix.

Soixante-neuvième lot.-

Au deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de dix sept mille quatre cent quatre vingt-onze à dix huit mille vingt.

Soixante-dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros dix huit mille vingt-et-un à dix huit mille soixante.

Soixante-et-onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de dix huit mille soixante-et-un à dix huit mille cinq cents.

Soixante-douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros dix-huit mille cinq cent-un à dix huit mille cinq cent quarante.

Soixante-treizième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de dix huit mille cinq cent quarante-et-un à dix-neuf mille le soixante-dix.

Soixante-quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros dix-neuf mille soixante-et-onze à dix neuf mille cent dix.

Soixante-quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées

dix neuf mille cent-onze à dix neuf mille cinq cent cinquante.

Soixante-seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros dix neuf mille cinq cent cinquante-et-un à dix neuf mille cinq cent quatre vingt-dix.

Soixante-dix-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées dix neuf mille cinq cent quatre vingt-onze à vingt mille cent vingt.

Soixante dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt mille cent vingt-et-un à vingt mille cent soixante.

Soixante-dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt mille cent soixante-et-un à vingt mille six cent.

Quatre vingtième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt mille six cent un à vingt mille six cent quarante.

IMMEUBLE G 5 .-

Quatre vingt-unième lot.-

Au rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt mille six cent quarante-et-un à vingt-et-un mille cent soixante-dix.

Quatre vingt-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt-et-un mille cent soixante-et-onze à vingt-et-un mille deux cent dix.

Quatre vingt-troisième lot.-
Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt-et-un mille deux cent onze à vingt-et-un mille six cent cinquante.

Quatre vingt-quatrième lot.-
Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt et un mille six cent cinquante-et-un à vingt-et-un mille six cent quatre vingt-dix.

Quatre vingt-cinquième lot.-
Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt-et-un mille six cent quatre vingt-onze à vingt-deux mille deux cent vingt.

Quatre vingt-sixième lot.-
Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt deux mille deux cent vingt-et-un à vingt deux mille deux cent soixante.

Quatre vingt-septième lot.-
Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt-deux mille deux cent soixante-et-un à vingt deux mille sept cents.

Quatre vingt-huitième lot.-
Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt-deux mille sept cent un à vingt deux mille sept cent quarante.

Quatre vingt-neuvième lot.-
Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt deux mille sept cent quarante-et-un à vingt-trois mille deux cent soixante-dix.

Quatre vingt-dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt trois mille deux cent soixante-et-onze à vingt-trois mille trois cent dix.

Quatre vingt-onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt-trois mille trois cent onze à vingt-trois mille sept cent cinquante.

Quatre vingt-douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt-trois mille sept cent cinquante-et-un à vingt-trois mille sept cent quatre vingt-dix.

Quatre vingt-treizième lot.-

Au troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt trois mille sept cent quatre vingt-onze à vingt quatre mille trois cent vingt.

Quatre vingt-quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt-quatre mille trois cent vingt-et-un à vingt quatre mille trois cent soixante.

Quatre vingt-quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt quatre mille trois cent soixante-et-un à vingt quatre mille huit cents.

Quatre vingt-seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt quatre mille huit cent-un à vingt quatre mille huit cent quarante.

Quatre vingt dix-septième lot.-

Au quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt quatre mille huit cent quarante-et-un à vingt cinq mille trois cent soixante-dix.

Quatre vingt dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt cinq mille trois cent soixante-et-onze à vingt cinq mille quatre cent dix.

Quatre vingt dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt cinq mille quatre cent onze à vingt-cinq mille huit cent cinquante.

Centième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt cinq mille huit cent cinquante-et-un à vingt cinq mille huit cent quatre vingt-dix.

IMMEUBLE G 6.-

Cent-Unième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt cinq mille huit cent quatre vingt-onze à vingt six mille quatre cent vingt.

Cent deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts portant les numéros vingt-six mille quatre cent vingt-et-un à vingt-six mille quatre cent soixante.

Cent-troisième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt six mille quatre cent soixante-et-un à vingt six mille neuf cents.

Cent-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt six mille neuf cent-un à vingt six mille neuf cent quarante.

Cent-Cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt six mille neuf cent quarante-et-un à vingt sept mille quatre cent soixante-dix.

Cent-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt-sept mille quatre cent soixante-et-onze à vingt sept mille cinq cent dix.

Cent septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant:

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt sept mille cinq cent onze à vingt sept mille neuf cent cinquante.

Cent huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt sept mille neuf cent cinquante-et-un à vingt sept mille neuf cent quatre vingt-dix.

Cent-Neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite, en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt sept mille neuf cent quatre vingt-onze à vingt huit mille cinq cent vingt.

Cent-Dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt-huit mille cinq cent vingt-et-un à vingt huit mille cinq cent soixante.

Cent-onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt huit mille cinq cent soixante-et-un à vingt neuf mille.

Cent-douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt neuf mille un à vingt neuf mille quarante.

Cent treizième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées vingt neuf mille quarante-et-un à vingt neuf mille cinq cent soixante-dix.

Cent quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros vingt neuf mille cinq cent soixante-et-onze à vingt neuf mille six cent dix.

Cent quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées vingt neuf mille six cent onze à trente mille cinquante

Cent seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente mille cinquante-et-un à trente mille quatre vingt dix

Cent dix-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente mille quatre vingt onze à trente mille six cent vingt

Cent dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente mille six cent vingt-et-un à trente mille six cent soixante.

Cent dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées trente mille six cent soixante-et-un à trente-et-un mille le cent.

Cent vingtième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente-et-un mille cent-un à trente-et-un mille cent quarante.

IMMEUBLE G 7 .-

Cent vingt-et-unième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente-et-un mille cent quarante-et-un à trente-et-un mille six cent soixante-dix.

Cent vingt-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente-et-un mille six cent soixante-et-onze à trente-et-un mille sept cent dix.

M. Guillaumot

Cent vingt-troisième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées trente-et-un mille sept cent onze à trente-deux mille cent cinquante.

Cent vingt-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente deux mille cent cinquante-et-un à trente deux mille cent quatre vingt dix.

Cent vingt-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente deux mille cent quatre vingt-onze à trente deux mille sept cent vingt.

Cent vingt-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente deux mille sept cent vingt-et-un à trente deux mille sept cent soixante.

Cent vingt-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées trente deux mille sept cent soixante-et-un à trente trois mille deux cents.

Cent vingt-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente trois mille deux cent un à trente trois mille deux cent quarante.

Cent vingt-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros trente trois mille deux cent quarante-et-un à trente trois mille sept cent soixante-dix.

Cent trentième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente trois mille sept cent soixante-et-onze à trente trois mille huit cent dix.

Cent trente-et-unième lot.-

Au deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros trente trois mille huit cent onze à trente quatre mille deux cent cinquante.

Cent trente-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente quatre mille deux cent cinquante-et-un à trente quatre mille deux cent quatre vingt-dix.

Cent trente-troisième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros trente quatre mille deux cent quatre vingt-onze à trente quatre mille huit cent vingt.

Cent trente-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente quatre mille huit cent vingt-et-un à trente quatre mille huit cent soixante.

Cent trente-cinquième lot.-

Au Troisième étage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros trente-quatre mille huit cent soixante-et-un à trente-cinq mille trois cents.

Cent trente-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente cinq mille trois cent un à trente cinq mille trois cent quarante.

Cent trente-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :
Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente cinq mille trois cent quarante-et-un à trente cinq mille huit cent soixante-dix.

Cent trente-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente cinq mille huit cent soixante-et-onze à trente-cinq mille neuf cent dix.

Cent trente-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :
Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées trente cinq mille neuf cent onze à trente six mille trois cent cinquante.

Cent quarantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente six mille trois cent cinquante-et-un à trente six mille trois cent quatre vingt-dix.

IMMEUBLE H 8 .-

Cent quarante-et-unième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :
Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente six mille trois cent quatre vingt-onze à trente six mille neuf cent vingt.

Cent quarante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente six mille neuf cent vingt-et-un à trente six mille neuf cent soixante.

Cent quarante-troisième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées trente six mille neuf cent soixante-et-un à trente sept mille quatre cents.

Cent quarante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente sept mille quatre cent-un à trente sept mille quatre cent quarante.

Cent quarante-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente sept mille quatre cent quarante-et-un à trente sept mille neuf cent soixante-dix.

Cent quarante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente sept mille neuf cent soixante-et-onze à trente huit mille dix.

Cent quarante-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche, en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées trente huit mille onze à trente huit mille quatre cent cinquante.

Cent quarante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente huit mille quatre cent cinquante-et-un à trente huit mille quatre cent quatre vingt-dix.

Cent quarante-neuvième lot.-

Au deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente huit mille quatre cent quatre vingt-onze, à trente neuf mille vingt.

Cent cinquantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente neuf mille vingt-et-un à trente neuf mille soixante.

Cent cinquante-et-unième lot.-

Au deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées trente neuf mille soixante-et-un à trente neuf mille cinq cents.

Cent cinquante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros trente neuf mille cinq cent un à trente neuf mille cinq cent quarante.

Cent cinquante-troisième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées trente-neuf mille cinq cent quarante-et-un à quarante mille soixante-dix.

Cent cinquante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante mille soixante-et-onze à quarante mille cent dix.

Cent cinquante-cinquième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quarante mille cent-onze à quarante mille cinq cent cinquante.

Cent cinquante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante mille cinq cent cinquante-et-un à quarante mille cinq cent quatre vingt-dix.

Cent cinquante-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets, et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quarante mille cinq cent quatre vingt-onze à quarante et un mille cent vingt.

Cent cinquante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante-et-un mille cent vingt-et-un à quarante-et-un mille cent soixante.

Cent cinquante-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets, et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quarante-et-un mille cent soixante-et-un à quarante-et-un mille six cents.

Cent soixantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante-et-un mille six cent un à quarante et un mille six cent quarante.

IMMEUBLE H 9.-

Cent soixante-et-unième lot.-

Au Rez-de-chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quarante-et-un mille six cent quarante-et-un à quarante deux mille cent soixante-dix.

Cent soixante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante deux mille cent soixante-et-onze à quarante deux mille deux cent dix.

Cent soixante-troisième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quarante deux mille deux cent onze à quarante deux mille six cent cinquante.

Cent soixante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante deux mille six cent cinquante-et-un à quarante deux mille six cent quatre vingt-dix.

Cent soixante-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quarante deux mille six cent quatre vingt onze à quarante trois mille deux cent vingt.

Cent soixante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante trois mille deux cent vingt-et-un à quarante trois mille deux cent soixante.

Cent soixante-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quarante trois mille deux cent soixante-et-un à quarante trois mille sept cents.

Cent soixante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante trois mille sept cent-un à quarante trois mille sept cent quarante.

Cent soixante-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quarante trois mille sept cent quarante-et-un à quarante quatre mille deux cent soixante-dix.

Cent soixante-dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante quatre mille deux cent soixante-et-onze à quarante quatre mille trois cent dix.

Cent soixante-et-onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quarante quatre mille trois cent onze à quarante quatre mille sept cent cinquante.

Cent soixante-douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante quatre mille sept cent cinquante-et-un à quarante quatre mille sept cent quatre vingt-dix.

Cent soixante-treizième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées quarante quatre mille sept cent quatre vingt-onze à quarante cinq mille trois cent vingt.

Cent soixante-quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante cinq mille trois cent vingt-et-un à quarante cinq mille trois cent soixante.

Cent soixante-quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées quarante cinq mille trois cent soixante-et-un à quarante cinq mille huit cents.

Cent soixante-seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante cinq mille huit cent-un à quarante cinq mille huit cent quarante.

Cent soixante dix-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées quarante cinq mille huit cent quarante-et-un à quarante six mille trois cent soixante-dix.

Cent soixante dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante six mille trois cent soixante-et-onze à quarante six mille quatre cent dix.

Cent soixante dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quarante six mille quatre cent-onze à quarante six mille huit cent cinquante.

Cent quatre vingtième lot.-

Au sous-sol.-

La Cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante six mille huit cent cinquante-et-un à quarante six mille huit cent quatre vingt-dix.

IMMEUBLE I-10.-

Cent quatre vingt-unième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, une chambre, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente trois cent quarante parts, numérotées quarante six mille huit cent quatre vingt-onze à quarante sept mille deux cent trente.

Cent quatre vingt-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante sept mille deux cent trente-et-un à quarante sept mille deux cent soixante-dix.

Cent quatre vingt-troisième lot.-

Au Rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées quarante sept mille deux cent soixante-et-onze à quarante sept mille huit cents.

Cent quatre vingt-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante sept mille huit cent-un à quarante sept mille huit cent quarante.

Cent quatre vingt-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées quarante sept mille huit cent quarante-et-un à quarante huit mille quatre cent quatre vingts.

Cent quatre vingt-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La Cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante huit mille quatre cent quatre vingt-un à quarante huit mille cinq cent vingt.

Cent quatre vingt-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées quarante huit mille cinq cent vingt-et-un à quarante neuf mille cinquante.

Cent quatre vingt-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante neuf mille cinquante-et-un à quarante neuf mille quatre vingt-dix.

Cent quatre vingt-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante-parts, numérotées quarante-neuf mille quatre vingt-onze à quarante neuf mille sept cent trente.

Cent quatre vingt-dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quarante neuf mille sept cent trente-et-un à quarante neuf mille sept cent soixante-dix.

Cent quatre vingt-onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quarante neuf mille sept cent soixante-et-onze à cinquante mille trois cents.

Cent quatre vingt douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante mille trois cent-un à cinquante mille trois cent quarante.

Cent quatre vingt-treizième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées

de cinquante mille trois cent quarante-et-un à cinquante mille neuf cent quatre vingts.

Cent quatre vingt-quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante mille neuf cent quatre vingt-un à cinquante-et-un mille vingt.

Cent quatre vingt-quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées cinquante-et-un mille vingt-et-un à cinquante-et-un mille cinq cent cinquante.

Cent quatre vingt-seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante-et-un mille cinq cent cinquante-et-un à cinquante et un mille cinq cent quatre vingt-dix.

Cent quatre vingt dix-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de cinquante-et-un mille cinq cent quatre vingt-onze à cinquante deux mille deux cent trente.

Cent quatre vingt dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante deux mille deux cent trente-et-un à cinquante deux mille deux cent soixante-dix.

Cent quatre vingt-dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante deux mille deux cent soixante-et-onze à cinquante deux mille huit cents.

Deux centième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante deux mille huit cent-un à cinquante deux mille huit cent quarante.

IMMEUBLE I - 11 .-

Deux cent-unième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de cinquante deux mille huit cent quarante-et-un à cinquante trois mille quatre cent quatre vingts.

Deux cent deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante trois mille quatre cent quatre vingt-un à cinquante trois mille cinq cent vingt.

Deux cent troisième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante trois mille cinq cent vingt-et-un à cinquante quatre mille cinquante.

Deux cent quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante quatre mille cinquante-et-un à cinquante quatre mille quatre vingt-dix.

Deux cent cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de cinquante quatre mille quatre vingt-onze à cinquante quatre mille sept cent trente.

Deux cent sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante quatre mille sept cent trente-et-un à cinquante quatre mille sept cent soixante-dix.

Deux cent septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante quatre mille sept cent soixante-et-onze à cinquante cinq mille trois cents.

Deux cent huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante cinq mille trois cent un à cinquante cinq mille trois cent quarante.

Deux cent neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de cinquante cinq mille trois cent quarante-et-un, à cinquante cinq mille neuf cent quatre vingts.

Deux cent dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante cinq mille neuf cent quatre vingt-un à cinquante six mille vingt.

Deux cent onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante six mille vingt-et-un à cinquante six mille cinq cent cinquante.

Deux cent douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante six mille cinq cent cinquante-et-un à cinquante six mille cinq cent quatre vingt-dix.

Deux cent treizième lot.-

Au Troisième Étage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de cinquante six mille cinq cent quatre vingt-onze à cinquante sept mille deux cent trente.

Deux cent quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante sept mille deux cent trente-et-un à cinquante sept mille deux cent soixante-dix.

Deux cent quinzième lot.-

Au Troisième Étage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante sept mille deux cent soixante-et-onze à cinquante sept mille huit cents.

Deux cent seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante sept mille huit cent-un à cinquante sept mille huit cent quarante.

Deux cent dix-septième lot.-

Au Quatrième Étage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de cinquante sept mille huit cent quarante-et-un à cinquante huit mille quatre cent quatre vingts.

Deux cent dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante huit mille quatre cent quatre vingt-un à cinquante huit mille cinq cent vingt.

Deux cent dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Étage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine,

water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante huit mille cinq cent vingt-et-un à cinquante neuf mille cinquante.

Deux cent vingtième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante neuf mille cinquante-et-un à cinquante neuf mille quatre vingt-dix.

IMMEUBLE I-12 .-

Deux cent vingt-et-unième lot.-

Au rez-de-chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets, et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante neuf mille quatre vingt-onze à cinquante neuf mille six cent vingt.

Deux cent vingt-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros cinquante neuf mille six cent vingt-et-un à cinquante neuf mille six cent soixante.

Deux cent vingt-troisième lot.-

Au Rez-de-chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de cinquante neuf mille six cent soixante-et-un à soixante mille cent quatre vingt-dix.

Deux cent vingt-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante mille cent quatre vingt-onze à soixante mille deux cent trente.

Deux cent vingt-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante mille deux cent trente-et-un à soixante mille sept cent soixante.

Deux cent vingt-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La Cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante mille sept cent soixante-et-un à soixante mille huit cents.

Deux cent vingt-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante mille huit cent un à soixante et un mille trois cent trente.

Deux cent vingt-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante-et-un mille trois cent trente-et-un à soixante et un mille trois cent soixante-dix.

Deux cent vingt-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante-et-un mille trois cent soixante-et-onze à soixante-et-un mille neuf cents.

Deux cent trentième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante-et-un mille neuf cent un à soixante-et-un mille neuf cent quarante.

Deux cent trente-et-unième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées soixante-et-un mille neuf cent quarante-et-un à soixante deux mille quatre cent soixante dix.

Deux cent trente-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.
Ce lot représente quarante parts, portant les numéros

soixante deux mille quatre cent soixante-et-onze à soixante deux mille cinq cent dix.

Deux cent trente-troisième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées soixante deux mille cinq cent onze à soixante trois mille quarante.

Deux cent trente-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante trois mille quarante-et-un à soixante-trois mille quatre vingts.

Deux cent trente-cinquième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante trois mille quatre vingt-un à soixante trois mille six cent dix.

Deux cent trente-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante trois mille six cent onze à soixante trois mille six cent cinquante.

Deux cent trente-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante trois mille six cent cinquante-et-un à soixante quatre mille cent quatre vingts.

Deux cent trente-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante quatre mille cent quatre vingt-un à soixante quatre mille deux cent vingt.

Deux cent trente-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante quatre mille deux cent vingt-et-un à soixante quatre mille sept cent cinquante.

Deux cent quarantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante quatre mille sept cent cinquante-et-un à soixante quatre mille sept cent quatre vingt-dix.

IMMEUBLE I-13 .-

Deux cent quarante-et-unième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante-quatre mille sept cent quatre vingt-onze à soixante cinq mille quatre cent trente.

Deux cent quarante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante cinq mille quatre cent trente-et-un à soixante cinq mille quatre cent soixante-dix.

Deux cent quarante-troisième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante cinq mille quatre cent soixante-et-onze à soixante six mille.

Deux cent quarante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante six mille un à soixante six mille quarante.

Deux cent quarante-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées desoixante six mille quarante-et-un à soixante six mille six cent quatre vingts.

Deux cent quarante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante six mille six cent quatre vingt-un à soixante six mille sept cent vingt.

Deux cent quarante-septième lot.-

Au premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante six mille sept cent vingt-et-un à soixante sept mille deux cent cinquante.

Deux cent quarante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante sept mille deux cent cinquante-et-un à soixante sept mille deux cent quatre vingt-dix.

Deux cent quarante-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante sept mille deux cent quatre vingt onze à soixante sept mille neuf cent trente.

Deux cent cinquantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante sept mille neuf cent trente-et-un à soixante sept mille neuf cent soixante-dix.

Deux cent cinquante-et-unième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante sept mille neuf cent soixante-et-onze à soixante huit mille cinq cents.

Deux cent cinquante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante huit mille cinq cent-un à soixante huit mille cinq cent quarante.

Deux cent cinquante-troisième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante huit mille cinq cent quarante-et-un à soixante neuf mille cent quatre vingts.

Deux cent cinquante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante neuf mille cent quatre vingt-un à soixante neuf mille deux cent vingt.

Deux cent cinquante-cinquième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante neuf mille deux cent vingt-et-un à soixante neuf mille sept cent cinquante.

Deux cent cinquante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante neuf mille sept cent cinquante-et-un à soixante neuf mille sept cent quatre vingt-dix.

Deux cent cinquante-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, portant les numéros soixante neuf mille sept cent quatre vingt-onze, à soixante dix mille quatre cent trente.

Deux cent cinquante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante dix mille quatre cent trente-et-un à soixante dix mille quatre cent soixante-dix.

Deux cent cinquante-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante dix mille quatre cent soixante-et-onze à soixante-et-onze mille.

Deux cent soixantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante-et-onze mille un à soixante-et-onze mille quarante.

IMMEUBLE I-14.-

Deux cent soixante-et-unième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante-et-onze mille quarante-et-un à soixante-et-onze mille six cent quatre vingts.

Deux cent soixante-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante-et-onze mille six cent quatre vingt-un à soixante et onze mille sept cent vingt.

Deux cent soixante-troisième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante-et-onze mille sept cent vingt-et-un à soixante douze mille deux cent cinquante.

Deux cent soixante-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante-douze mille deux cent cinquante-et-un à soixante douze mille deux cent quatre-vingt-dix.

Deux cent soixante-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante douze mille deux cent quatre vingt-onze à soixante douze mille neuf cent trente.

Deux cent soixante-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante douze mille neuf cent trente-et-un à soixante douze mille neuf cent soixante-dix.

Deux cent soixante-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante douze mille neuf cent soixante-et-onze à soixante treize mille cinq cents.

Deux cent soixante-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante treize mille cinq cent-un à soixante treize mille cinq cent quarante.

Deux cent soixante-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante treize mille cinq cent quarante-et-un à soixante quatorze mille cent quatre vingts.

Deux cent soixante-dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante quatorze mille cent quatre vingt-un à soixante quatorze mille deux cent vingt.

Deux cent soixante-et-onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante quatorze mille deux cent vingt-et-un à soixante quatorze mille sept cent cinquante.

Deux cent soixante-douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante quatorze mille sept cent cinquante-et-un à soixante quatorze mille sept cent quatre vingt dix.

Deux cent soixante-treizième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite, en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante quatorze mille sept cent quatre vingt-onze à soixante-quinze mille quatre cent trente.

Deux cent soixante-quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante quinze mille quatre cent trente-et-un à soixante quinze mille quatre cent soixante-dix.

Deux cent soixante-quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante quinze mille quatre cent soixante-et-onze, à soixante seize mille.

Deux cent soixante seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante seize mille un à soixante seize mille quarante.

Deux cent soixante-dix-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, quatre chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente six cent quarante parts, numérotées de soixante seize mille quarante-et-un à soixante seize mille six cent quatre vingt.

Deux cent soixante dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante seize mille six cent quatre vingt-un à soixante seize mille sept cent vingt.

Deux cent soixante dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante seize mille sept cent vingt-et-un à soixante dix-sept mille deux cent cinquante.

Deux cent quatre vingtième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante dix-sept mille deux cent cinquante-et-un à soixant dix sept mille deux cent quatre vingt-dix.

IMMEUBLE I-15 .-

Deux cent quatre vingt-unième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante dix sept mille deux cent quatre vingt-onze à soixante dix sept mille huit cent vingt.

Deux cent quatre vingt-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante dix sept mille huit cent vingt-et-un à soixante dix sept mille huit cent soixante.

Deux cent quatre vingt-troisième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de soixante dix sept mille huit cent soixante-et-un à soixante dix huit mille trois cents.

Deux cent quatre vingt quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante dix huit mille trois cent-un à soixante dix-huit mille trois cent quarante.

Deux cent quatre vingt-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante dix-huit mille trois cent quarante-et-un à soixante dix huit mille huit cent soixante-dix.

Deux cent quatre vingt-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante dix huit mille huit cent soixante-et-onze à soixante dix huit mille neuf cent dix.

Deux cent quatre vingt-septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de soixante dix-huit mille neuf cent onze à soixante dix-neuf mille trois cent cinquante.

Deux cent quatre vingt-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante dix-neuf mille trois cent cinquante-et-un à soixante dix-neuf mille trois cent quatre vingt-dix.

Deux cent quatre vingt-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de soixante dix neuf mille trois cent quatre vingt-onze, à soixante dix neuf mille neuf cent vingt.

Deux cent quatre vingt dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros soixante dix neuf mille neuf cent vingt-et-un à soixante dix neuf mille neuf cent soixante.

Deux cent quatre vingt-onzième lot.-
Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de soixante dix neuf mille neuf cent soixante-et-un à quatre vingt mille quatre cents.

Deux cent quatre vingt douzième lot.-
Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt mille quatre cent-un à quatre vingt mille quatre cent quarante.

Deux cent quatre vingt-treizième lot.-
Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt mille quatre cent quarante-et-un à quatre vingt mille neuf cent soixante-dix.

Deux cent quatre vingt-quatorzième lot.-
Au sous-sol -

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt mille neuf cent soixante-et-onze à quatre vingt un mille dix.

Deux cent quatre vingt-quinzième lot.-
Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt-un mille onze à quatre vingt-un mille quatre cent cinquante.

Deux cent quatre vingt-seizième lot.-
Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt un mille quatre cent cinquante-et-un à quatre vingt-un mille quatre cent quatre vingt-dix.

Deux cent quatre vingt dix-septième lot.-
Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt-un mille quatre cent quatre vingt-onze à quatre vingt deux mille vingt.

Deux cent quatre vingt dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt deux mille vingt-et-un à quatre vingt deux mille soixante.

Deux cent quatre vingt dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt deux mille soixante-et-un à quatre vingt deux mille cinq cents.

Trois centième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt deux mille cinq cent un à quatre vingt deux mille cinq cent quarante.

IMMEUBLE J 16 .-

Trois cent-unième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt deux mille cinq cent quarante-et-un à quatre vingt, trois mille soixante dix.

Trois cent deuxième lot.-

Au Sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt trois mille soixante-et-onze à quatre vingt trois mille cent dix.

Trois cent troisième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt trois mille cent onze à quatre vingt trois mille cinq cent cinquante.

Trois cent quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt trois mille cinq cent cinquante-et-un à quatre vingt trois mille cinq cent quatre vingt-dix.

Trois cent cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt trois mille cinq cent quatre vingt-onze à quatre vingt quatre mille cent vingt.

Trois cent sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt quatre mille cent vingt-et-un à quatre vingt quatre mille cent soixante.

Trois cent septième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt quatre mille cent soixante-et-un à quatre vingt quatre mille six cents.

Trois cent huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt quatre mille six cent un à quatre vingt quatre mille six cent quarante.

Trois cent neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt quatre mille six cent quarante-et-un à quatre vingt cinq mille cent soixante dix.

Trois cent dixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt cinq mille cent soixante-et-onze à quatre vingt

cing mille deux cent dix.

Trois cent onzième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt cinq mille deux cent onze à quatre vingt cinq mille six cent cinquante.

Trois cent douzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt cinq mille six cent cinquante-et-un à quatre vingt cinq mille six cent quatre vingt-dix.

Trois cent treizième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt cinq mille six cent quatre vingt-onze à quatre vingt six mille deux cent vingt.

Trois cent quatorzième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt six mille deux cent vingt-et-un à quatre vingt six mille deux cent soixante.

Trois cent quinzième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt six mille deux cent soixante-et-un à quatre vingt six mille sept cents.

Trois cent seizième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt six mille sept cent un à quatre vingt six mille sept cent quarante.

Trois cent dix-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt six mille sept cent quarante-et-un à quatre vingt sept mille deux cent soixante-dix.

Trois cent dix-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt sept mille deux cent soixante-et-onze à quatre vingt sept mille trois cent dix.

Trois cent dix-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt sept mille trois cent onze à quatre vingt sept mille sept cent cinquante.

Trois cent vingtième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt sept mille sept cent cinquante-et-un à quatre vingt sept mille sept cent quatre vingt-dix.

IMMEUBLE J 17 .-

Trois cent vingt-et-unième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Droite en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt sept mille sept cent quatre vingt-onze à quatre vingt huit mille trois cent vingt.

Trois cent vingt-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt huit mille trois cent vingt-et-un à quatre vingt huit mille trois cent soixante.

Trois cent vingt-troisième lot.-

Au Rez-de-Chaussée.-

Un appartement à Gauche en entrant dans l'immeuble, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numérotées de quatre vingt huit mille trois cent soixante-et-un à quatre vingt huit mille huit cents.

Trois cent vingt-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt huit mille huit cent un à quatre vingt huit mille huit cent quarante.

Trois cent vingt-cinquième lot.-

Au Premier Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, numérotées de quatre vingt huit mille huit cent quarante-et-un à quatre vingt-neuf mille trois cent soixante-dix.

Trois cent vingt-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro TROIS au plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt neuf mille trois cent soixante-et-onze à quatre vingt neuf mille quatre cent dix.

Trois cent vingt-septième lot.-

Au premier Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, numéroté de quatre vingt neuf mille quatre cent onze à quatre vingt neuf mille huit cent cinquante.

Trois cent vingt-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt neuf mille huit cent cinquante-et-un à quatre vingt neuf mille huit cent quatre vingt-dix.

Trois cent vingt-neuvième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros quatre vingt neuf mille huit cent quatre vingt onze à quatre vingt dix mille quatre cent vingt.

Trois cent trentième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt dix mille quatre cent vingt-et-un à quatre vingt dix mille quatre cent soixante.

Trois cent trente-et-unième lot.-

Au Deuxième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros quatre vingt dix mille quatre cent soixante-et-un à quatre vingt dix mille neuf cents.

Trois cent trente-deuxième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt dix mille neuf cent-un à quatre vingt dix mille neuf cent quarante.

Trois cent trente troisième lot.-

Au troisième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros quatre vingt dix mille neuf cent quarante-et-un à quatre vingt onze mille quatre cent soixante-dix.

Trois cent trente-quatrième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt onze mille quatre cent soixante-et-onze à quatre vingt onze mille cinq cent dix.

Trois cent trente-cinquième lot.-

Au Troisième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros quatre vingt-onze mille cinq cent onze à quatre vingt-onze mille neuf cent cinquante.

Trois cent trente-sixième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt-onze mille neuf cent cinquante-et-un à quatre vingt-onze mille neuf cent quatre vingt-dix.

Trois cent trente-septième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Droite en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, trois chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente cinq cent trente parts, portant les numéros quatre vingt-onze mille neuf cent quatre vingt onze à quatre vingt douze mille cinq cent vingt.

Trois cent trente-huitième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro DIX du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt douze mille cinq cent vingt-et-un à quatre vingt douze mille cinq cent soixante.

Trois cent trente-neuvième lot.-

Au Quatrième Etage.-

Un appartement à Gauche en arrivant sur le palier, comprenant :

Entrée, salle de séjour, deux chambres, cuisine, water-closets et salle d'eau.

Ce lot représente quatre cent quarante parts, portant les numéros quatre vingt douze mille cinq cent soixante-et-un à quatre vingt treize mille.

Trois cent quarantième lot.-

Au sous-sol.-

La cave portant le numéro HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente quarante parts, portant les numéros quatre vingt treize mille un à quatre vingt treize mille quarante.

GARAGES.-

Trois cent quarante-et-unième lot.-

Le garage portant le numéro UN du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille quarante-et-un à quatre vingt treize mille cent dix.

Trois cent quarante-deuxième lot.-

Le garage portant le numéro DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts portant les numéros quatre vingt treize mille cent onze à quatre vingt treize mille cent quatre vingts.

Trois cent quarante-troisième lot.-

Le garage portant le numéro TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille cent quatre vingt-un à quatre vingt treize mille deux cent cinquante.

Trois cent quarante quatrième lot.-

Le garage portant le numéro QUATRE du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille deux cent cinquante-et-un à quatre vingt treize mille trois cent vingt.

Trois cent quarante-cinquième lot.-

Le garage portant le numéro CINQ du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille trois cent vingt-et-un à quatre vingt treize mille trois cent quatre vingt-dix.

Trois cent quarante-sixième lot.-

Le garage portant le numéro SIX du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille trois cent quatre vingt onze à quatre vingt treize mille quatre cent soixante.

Trois cent quarante septième lot.-

Le garage portant le numéro SEPT du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille quatre cent soixante-et-un à quatre vingt treize mille cinq cent trente.

Trois cent quarante-huitième lot.-

Le garage portant le numéro HUIT du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille cinq cent trente-et-un à quatre vingt treize mille six cents.

Trois cent quarante neuvième lot.-

Le garage portant le numéro NEUF du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille six cent un à quatre vingt treize mille six cent soixante-dix.

Trois cent cinquantième lot.-

Le garage portant le numéro DIX du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille six cent soixante-et-onze à quatre vingt treize mille sept cent quarante.

Trois cent cinquante-et-unième lot.-

Le garage portant le numéro ONZE du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille sept cent quarante-et-un à quatre vingt treize mille huit cent dix.

Trois cent cinquante-deuxième lot.-

Le garage portant le numéro DOUZE du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille huit cent onze à quatre vingt treize mille huit cent quatre vingts.

Trois cent cinquante-troisième lot.-

Le garage portant le numéro TREIZE du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille huit cent quatre vingt-un à quatre vingt treize mille neuf cent cinquante.

Trois cent cinquante-quatrième lot.-

Le garage portant le numéro QUATORZE du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt treize mille neuf cent cinquante-et-un à quatre vingt quatorze mille vingt.

Trois cent cinquante-cinquième lot.-

Le garage portant le numéro QUINZE du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille vingt-et-un à quatre vingt quatorze mille quatre vingt-dix.

Trois cent cinquante-sixième lot.-

Le garage portant le numéro SEIZE du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille quatre vingt-onze à quatre vingt quatorze mille cent soixante.

Trois cent cinquante-septième lot.-

Le garage portant le numéro DIX SEPT du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille cent soixante-et-un, à quatre vingt quatorze mille deux cent trente.

Trois cent cinquante-huitième lot.-

Le garage portant le numéro DIX-HUIT du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille deux cent trente-et-un à quatre vingt quatorze mille trois cents.

Trois cent cinquante-neuvième lot.-

Le garage portant le numéro DIX-NEUF du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille trois cent-un à quatre vingt quatorze mille trois cent soixante-dix.

Trois cent soixantième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille trois cent soixante-et-onze à quatre vingt quatorze mille quatre cent quarante.

Trois cent soixante-et-unième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-ET-UN du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille quatre cent quarante-et-un à quatre vingt quatorze mille cinq cent dix.

Trois cent soixante-deuxième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-DEUX du plan ci-joint.
Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille cinq cent onze à quatre vingt quatorze mille cinq cent quatre vingts.

Trois cent soixante-troisième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille cinq cent quatre vingt-un à quatre vingt quatorze mille six cent cinquante.

Trois cent soixante-quatrième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille six cent cinquante-et-un à quatre vingt quatorze mille sept cent vingt.

Trois cent soixante-cinquième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille sept cent vingt-et-un à quatre vingt quatorze mille sept cent quatre vingt-dix.

Trois cent soixante-sixième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille sept cent quatre vingt onze à quatre vingt quatorze mille huit cent soixante.

Trois cent soixante-septième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille huit cent soixante-et-un à quatre vingt quatorze mille neuf cent trente.

Trois cent soixante-huitième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quatorze mille neuf cent trente-et-un à quatre vingt quinze mille.

Trois cent soixante-neuvième lot.-

Le garage portant le numéro VINGT-NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille un à quatre vingt quinze mille soixante-dix.

Trois cent soixante-dixième lot.-

Le garage portant le numéro TRENTE du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille soixante-et-onze à quatre vingt quinze mille cent quarante.

Trois cent soixante-et-onzième lot.-

Le garage portant le numéro TRENTE-ET-UN du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille cent quarante-et-un à quatre vingt quinze mille deux cent dix.

Trois cent soixante-douzième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille deux cent onze à quatre vingt quinze mille deux cent quatre vingts.

Trois cent soixante-treizième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille deux cent quatre vingt-un à quatre vingt quinze mille trois cent cinquante.

Trois cent soixante-quatorzième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille trois cent cinquante-et-un à quatre vingt quinze mille quatre cent vingt.

Trois cent soixante-quinzième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille quatre cent vingt-et-un à quatre vingt quinze mille quatre cent vingt dix.

Trois cent soixante-seizième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille quatre cent quatre vingt onze à quatre vingt quinze mille cinq cent soixante.

Trois cent soixante dix-septième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille cinq cent soixante-et-un à quatre vingt quinze mille six cent trente.

Trois cent soixante dix-huitième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille six cent trente-et-un à quatre vingt quinze mille sept cents.

Trois cent soixante dix-neuvième lot.-
Le garage portant le numéro TRENTE-NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt quinze mille sept cent un à quatre vingt quinze mille sept cent soixante-dix.

Trois cent quatre vingtième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE du plan ci-joint
Ce lot représente soixante-dix parts, portant les
numéros quatre vingt quinze mille sept cent soixante-et-
onze à quatre vingt quinze mille huit cent quarante.

Trois cent quatre vingt-unième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-ET-UN du plan
ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les
numéros quatre vingt quinze mille huit cent quarante-et-un
à quatre vingt quinze mille neuf cent dix.

Trois cent quatre vingt-deuxième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-DEUX du plan ci-
joint. Ce lot représente soixante-dix parts, portant les
numéros quatre vingt quinze mille neuf cent onze à quatre
vingt quinze mille neuf cent quatre vingts.

Trois cent quatre vingt troisième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-TROIS du plan
ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les
numéros quatre vingt quinze mille neuf cent quatre vingt
un à quatre vingt seize mille cinquante.

Trois cent quatre vingt quatrième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-QUATRE du plan
ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les
numéros quatre vingt seize mille cinquante-et-un à quatre
vingt seize mille cent vingt.

Trois cent quatre vingt cinquième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-CINQ du plan
ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les
numéros quatre vingt seize mille cent vingt-et-un à quatre
vingt seize mille cent quatre vingt dix.

Trois cent quatre vingt-sixième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-SIX du plan
ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les
numéros quatre vingt seize mille cent quatre vingt-onze à
quatre vingt seize mille deux cent soixante.

Trois cent quatre vingt-septième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-SEPT du plan
ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les
numéros quatre vingt seize mille deux cent soixante-et-un
à quatre vingt seize mille trois cent trente.

Trois cent quatre vingt-huitième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-HUIT du plan
ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les

numéros quatre vingt seize mille trois cent trente-et-un à quatre vingt seize mille quatre cents.

Trois cent quatre vingt-neuvième lot.-

Le garage portant le numéro QUARANTE-NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille quatre cent-un à quatre vingt seize mille quatre cent soixante-dix.

Trois cent quatre vingt-dixième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille quatre cent soixante-et-onze à quatre vingt seize mille cinq cent quarante.

Trois cent quatre vingt onzième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-ET-UN du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille cinq cent quarante-et-un à quatre vingt seize mille six cent dix.

Trois cent quatre vingt douzième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille six cent onze à quatre vingt seize mille six cent quatre vingts.

Trois cent quatre vingt treizième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille six cent quatre vingt-un à quatre vingt seize mille sept cent cinquante.

Trois cent quatre vingt quatorzième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille sept cent cinquante-et-un à quatre vingt seize mille huit cent vingt.

Trois cent quatre vingt quinzième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante-dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille huit cent vingt-et-un à quatre vingt seize mille huit cent quatre vingt-dix.

Trois cent quatre vingt-seizième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille huit cent quatre vingt-onze à quatre vingt seize mille neuf cent soixante.

Trois cent quatre vingt dix-septième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt seize mille neuf cent soixante-et-un à quatre vingt dix sept mille trente.

Trois cent quatre vingt dix-huitième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille trente-et-un à quatre vingt dix sept mille cent.

Trois cent quatre vingt dix-neuvième lot.-

Le garage portant le numéro CINQUANTE-NEUF du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille cent-un à quatre vingt dix sept mille cent soixante dix.

Quatre centième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE du plan ci-joint

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille cent soixante-et-onze à quatre vingt dix sept mille deux cent quarante.

Quatre cent unième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE-ET-UN du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille deux cent quarante-et-u à quatre vingt dix-sept mille trois cent dix.

Quatre cent-deuxième lot.-

Le Garage portant le numéro SOIXANTE-DEUX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille trois cent onze à quatre vingt dix sept mille trois cent quatre vingts.

Quatre cent-troisième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE-TROIS du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix-sept mille trois cent quatre vingt un à quatre vingt dix-sept mille quatre cent cinquante.

Quatre cent quatrième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE-QUATRE du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille quatre cent cinquante et-un à quatre vingt dix sept mille cinq cent vingt.

Quatre cent cinquième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE-CINQ du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille cinq cent vingt-et-un à quatre vingt dix sept mille cinq cent quatre vingt dix.

Quatre cent sixième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE-SIX du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille cinq cent quatre vingt onze à quatre vingt dix sept mille six cent soixante.

Quatre cent septième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE-SEPT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille six cent soixante-et-un à quatre vingt dix sept mille sept cent trente.

Quatre cent huitième lot.-

Le garage portant le numéro SOIXANTE-HUIT du plan ci-joint.

Ce lot représente soixante dix parts, portant les numéros quatre vingt dix sept mille sept cent trente-et-un à quatre vingt dix-sept mille huit cents.

Aux présentes vont demeurer joints et annexés, les plans des immeubles ci-dessus divisés en lots.

- PARTIES COMMUNES -

PARTIES COMMUNES A L'ENSEMBLE DU GROUPE IMMOBILIER.-

Les parties communes forment une co-propriété avec indivision forcée considérée comme partie accessoires et intégrante de la partie divisée de chacun des co-propriétaires.

Les parties communes à l'ensemble du groupe d'immeubles comprendront notamment :

- La totalité du sol des cours, des zones vertes, des voies projetées, pelouses ou jardins et des constructions.

Toutefois, à chaque bâtiment, il sera affecté un droit de co-propriété du sol, dont le pourcentage sera délimité avec assignation de la jouissance privative pour les parties correspondant à chaque bâtiment.

- L'éclairage public, les water-closets publics, à l'ouest de l'ensemble immobilier.

- La salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment I-10.

Observation étant faite que pour cette salle de réunion, les charges communes à l'ensemble du groupe immobilier comprendront une quote part des charges particulières de l'immeuble I 10, telle qu'elle sera définie plus loin.

- Les murs de soutènements, à l'ensemble du groupe immobilier.

- Les canalisations des eaux pluviales, eaux usées, eaux des fosses, raccordements au tout à l'égout, extérieures aux bâtiments.

OBSERVATION faite qu'en cas de travaux d'entretien, notamment en cas d'engorgement, sur partie seulement desdites canalisations, le montant des frais exposé à cette occasion, sera pris en charge par les seuls co-proprétaires desservis par ces parties de canalisations et se trouvant en amont du point de réparation, chaque propriétaire y contribuant proportionnellement à sa part, dans les parties communes à l'ensemble du groupe immobilier.

Ces parties communes appartiendront, savoir :

Aux co-proprétaires du bâtiment E 1, formé des lots UN à VINGT, pour cinq cent seize/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	516/ 9780.
Aux co-proprétaires du bâtiment E 2, formé des lots VINGT-ET-UN à QUARANTE, pour cinq cent seize/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	516/ 9780.
Aux co-proprétaires du bâtiment F 3, formé des lots QUARANTE-ET-UN à SOIXANTE, pour cinq cent seize/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	516/ 9780.
Aux co-proprétaires du bâtiment F 4, formé des lots SOIXANTE-ET-UN à QUATRE VINGTS, pour cinq cent seize/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	516/ 9780.
Aux co-proprétaires du bâtiment G 5, formé des lots QUATRE-VINGT-UN à CENT, pour cinq cent vingt-cinq/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	525/ 9780.
Aux co-proprétaires du bâtiment G 6, formé des lots CENT-UN à CENT VINGT, pour cinq cent vingt-cinq/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	525/ 9780.
Aux co-proprétaires du bâtiment G 7, formé des lots CENT VINGT-ET-UN à CENT QUARANTE, pour cinq cent vingt-cinq/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	525/ 9780.
Aux co-proprétaires du bâtiment H 8, formé des lots CENT QUARANTE-ET-UN à CENT SOIXANTE, pour cinq cent vingt-cinq/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	525/ 9780.

Aux co-propriétaires du bâtiment H 9: formé des lots CENT SOIXANTE-ET-UN à CENT : QUATRE VINGTS, pour cinq cent vingt-cinq/ : neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.:	525/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment : I 10, formé des lots CENT QUATRE VINGT-UN : à DEUX CENTS, pour cinq cent quatre vingt : quinze/ neuf mille sept cent quatre vingti- : èmes ci.....:	595/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment I-11: formé des lots DEUX CENT-UN à DEUX CENT : VINGT, pour six cent vingt-cinq/ neuf mil- : le sept cent quatre vingtièmes ci.....:	625/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment I-12: formé des lots DEUX CENT VINGT-ET-UN à : DEUX CENT QUARANTE, pour cinq cent soixan- : te dix/ neuf mille sept cent quatre ving- : tièmes ci.....:	570/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment : I 13, formé des lots DEUX CENT QUARANTE : ET-UN à DEUX CENT SOIXANTE, pour six cent : vingt-cinq/ neuf mille sept cent quatre : vingtièmes ci.....:	625/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment : I 14, formé des lots DEUX CENT SOIXANTE-ET- : UN à DEUX CENT QUATRE VINGTS, pour six cent : vingt-cinq/ neuf mille sept cent quatre : vingtièmes ci.....:	625/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment : J 15, formé des lots DEUX CENT QUATRE : VINGT-UN à TROIS CENTS, pour cinq cent : vingt-cinq/ neuf mille sept cent quatre : vingtièmes ci.....:	525/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment : J 16, formé des lots TROIS CENT-UN à TROIS : CENT-VINGT, pour cinq cent vingt-cinq/neuf ; mille sept cent quatre vingtièmes ci.....:	525/ 9780.-
Aux co-propriétaires du bâtiment J : J 17, formé des lots TROIS CENT VINGT-ET-UN : à TROIS CENT QUARANTE, pour cinq cent vingt : cinq/neuf mille sept cent quatre vingtiè- : mes ci.....:	525/ 9780.-
A l'ensemble des garages, formé des : lots TROIS CENT QUARANTE-ET-UN à QUATRE : CENT HUIT, pour quatre cent soixante sei- : ze/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes:	476/ 9780.-
Ensemble: NEUF MILLE SEPT CENT QUA- : TRE VINGTS/NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE : VINGTIEMES ci.....:	<u>9.780/ 9780.-</u>

Ces parties communes se répartiront entre les copropriétaires de chaque immeuble, dans les proportions ci-après :

Aux co-propriétaires du bâtiment E 1 .-

Pour celui du premier lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
.....	
Pour celui du deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du troisième lot, à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du quatrième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du septième lot, à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du dixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du onzième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du douzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du treizième lot, à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du quatorzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quinzième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
A reporter.....	407/9.780.-

Report.....	: 407/9.780.-
Pour celui du seizième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du dix-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du dix-huitième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du dix-neuvième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du vingtième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
<u>Ensemble: cinq cent seize/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....</u>	<u>: 516/9.780.-</u>
<u>Aux co-propriétaires du bâtiment E 2 .-</u>	
Pour celui du vingt-et-unième lot, à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du vingt-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du vingt-troisième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du vingt-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du vingt-cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du vingt-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du vingt-septième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du vingt-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du vingt-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
A r-porter.....	: 254/9.780.-

Report.....	254/9.780.-
Pour celui du trentième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trente-et-unième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du trente-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trente-troisième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du trente-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trente-cinquième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du trente-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trente-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du trente-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trente-neuvième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du quarantième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
<u>Ensemble: cinq cent seize/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....</u>	<u>516/9.780.-</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment F 3 .-

Pour celui du quarante-et-unième lot, à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du quarante-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quarante-troisième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
A reporter.....	<u>92/9.780.-</u>

Report.....	92/9.780 .-
Pour celui du quarante-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du quarante-cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780 .-
Pour celui du quarante-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du quarante-septième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780 .-
Pour celui du quarante-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du quarante-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780 .-
Pour celui du cinquantième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du cinquante-et-unième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780 .-
Pour celui du cinquante-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du cinquante-troisième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780 .-
Pour celui du cinquante-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du cinquante-cinquième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780 .-
Pour celui du cinquante-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du cinquante-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780 .-
Pour celui du cinquante-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780 .-
Pour celui du cinquante-neuvième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780 .-
A reporter.....	44/9.780 .- 512/9.780 .-

Report.....	: 512/9.780.-
Pour celui du soixantième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
<u>Ensemble</u> :Cinq cent seize/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: <u>516/9.780.-</u>
<u>Aux co-proprétaires du bâtiment F 4 .-</u>	
Pour celui du soixante-et-unième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du soixante-deuxième lot à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du soixante-troisième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du soixante-quatrième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du soixante-cinquième lot à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du soixante-sixième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du soixante-septième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du soixante-huitième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du soixante-neuvième lot à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du soixante-dixième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du soixante-et-onzième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du soixante-douzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du soixante-treizième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
A reporter.....	: <u>359/9.780.-</u>

Report.....	359/9.780.-
Pour celui du soixante-quatorzième lot : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du soixante-quinzième lot, : à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du soixante-seizième lot, : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du soixante-dix-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du soixante-dix-huitième lot, à : concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du soixante-dix-neuvième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du quatre vingtième lot, à : concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
<u>Ensemble</u> : Cinq cent seize/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>516/9.780.-</u>
<u>Aux co-propriétaires du bâtiment G 5 .-</u>	
Pour celui du quatre vingt-unième lot, à concurren- ce de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtiè mes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du quatre vingt deuxième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt troisième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du quatre vingt quatriè- me à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt cinquième lot à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du quatre vingt sixième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt septième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
A reporter.....	<u>206/9.780.-</u>

Report.....	206/9.780.-
Pour celui du quatre vingt-huitième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt-neuvième lot à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du quatre vingt dixième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt-onzième lot à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du quatre vingt douzième lot à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt-treizième lot à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du quatre vingt quatorzième lot à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt quinzième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du quatre vingt seizième lot à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt dix-septième lot à concurrence de cinquante-trois/ neuf mil le sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du quatre vingt dix-huitième lot à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du quatre vingt dix-neuvième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mil le sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du centième lot, à concurren- ce de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
<u>Ensemble: cinq cent vingt-cinq/ neuf</u> mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>525/9.780.-</u>
<u>Aux co-propriétaires du bâtiment G 6.</u>	
Pour celui du cent-unième lot à concurrence de cinquan- te trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>53/9.780.-</u>
A reporter.....	53/9.780.-

Report.....	53/9.780.-
Pour celui du cent deuxième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent troisième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent sixième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent septième lot, à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent dixième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent onzième lot, à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent douzième lot, à concurrence de quatre / neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent treizième lot, à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent quatorzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quinzième lot, à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent seizième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
A reporter.....	<u>420/9.780.-</u>

Report.....	: 420/9.780!.-
Pour celui du cent dix-septième lot, à : concurrency de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780!.-
Pour celui du cent dix-huitième lot, à : concurrency de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780!.-
Pour celui du cent dix-neuvième lot, à : concurrency de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780!.-
Pour celui du cent vingtième lot, à : concurrency de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes vi.....	: 4/9.780.-
<u>Ensemble</u> : Cinq cent vingt-cinq/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: <u>525/9.780.-</u>
<u>Aux co-propriétaires du bâtiments G 7.-</u>	
Pour celui du cent vingt-et-unième lot, à concurren- ce de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtiè mes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du cent vingt-deuxième lot : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent vingt-troisième lot: à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du cent vingt-quatrième lot: à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780!.-
Pour celui du cent vingt-cinquième lot: à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780!.-
Pour celui du cent vingt-sixième lot : à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent vingt-septième lot : à concurrence de quarante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du cent vingt-huitième lot : à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780!.-
Pour celui du cent vingt-neuvième lot : à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du cent trentième lot, à : concurrency de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780!.-
A reporter.....	: <u>267/9.780!.-</u>

Report.....	267/9.780.-
Pour celui du cent trente-et-unième lot : à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent trente-deuxième lot : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent trente-troisième lot à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent trente-quatrième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent trente-cinquième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent trente-sixième lot : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent trente septième lot : à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent trente huitième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent trente-neuvième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent quarantième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
<u>Ensemble: cinq cent vingt-cinq/ neuf</u> mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>525/9.780.-</u>
<u>Aux co-propriétaires du bâtiment H 8.-</u>	
Pour celui du cent quarante-et-unième lot à concu- rence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre ving- tièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent quarante-deuxième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quarante-troisième lot à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent quarante quatrième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
A reporter.....	<u>105/9.780.-</u>

Report.....	: 105/9.780.-
Pour celui du cent quarante-cinquième	:
lot à concurrence de cinquante-trois/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du cent quarante-sixième lot:	:
à concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent quarante-septième	:
lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du cent quarante-huitième	:
lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept	:
cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent quarante-neuvième	:
lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du cent cinquantième lot, à	:
concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-et-unième	:
lot à concurrence de quarante-quatre/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-deuxième	:
lot à concurrence de quatre/neuf mille sept	:
cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-troisième	:
lot à concurrence de cinquante-trois/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-quatrième	:
lot à concurrence de quatre/neuf mille sept	:
cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-cinquième	:
lot à concurrence de quarante-quatre/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-sixième	:
lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept	:
cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-septième	:
lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-huitième	:
lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept	:
cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du cent cinquante-neuvième	:
lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du cent soixantième lot, à	:
concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
<u>Ensemble</u> : Cinq cent vingt-cinq/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: <u>525/9.780.-</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment H 9 .-

Pour celui du cent soixante-et-unième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent soixante-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante-troisième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent soixante-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante-cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent soixante-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante-septième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent soixante-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent soixante-dixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante-et-onzième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent soixante-douzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante-treizième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent soixante-quatorzième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante-quinzième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent soixante-seizième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
A reporter.....	420/9.780.-

Report.....	420/9.780.-
Pour celui du cent soixante dix-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent soixante-dix-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent soixante dix-neuvième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingtième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
<u>Ensemble</u> : cinq cent vingt-cinq/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>525/9.780.-</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment I-10.-

Pour celui du cent quatre vingt-unième lot, à concurrence de trente-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	34/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt deuxième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt troisième lot à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt cinquième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt neuvième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt dixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
A reporter.....	<u>288/9.780.-</u>

Report.....	288/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt onzième lot à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt douzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt treizième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	64/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt quatorzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt quinzième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	53/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt seizième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt dix septième lot, à concurrence de soixante quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes...	64/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt dix huitième lot, à concurrence de quatre /neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du cent quatre vingt dix neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes:	53/9.780.-
Pour celui du deux centième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>4/9.780.-</u>
<u>Ensemble</u> :Cinq cent quatre vingt quinze/neuf mille sept cent quatre vingtièmes,...	<u>595/9.780.-</u>
<u>Aux co-proprétaires du bâtiment I-11.-</u>	
Pour celui du deux cent-unième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
Pour celui du deux cent deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent troisième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>64/9.780.-</u>
A reporter.....	189/9.780.-

Report.....	: 189/9.78
Pour celui du deux cent-sixième lot, à : concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Pour celui du deux cent septième lot, à : concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.78
Pour celui du deux cent huitième lot, à : concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Pour celui du deux cent neuvième lot, à : concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 64/9.78
Pour celui du deux cent dixième lot, à : concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Pour celui du deux cent onzième lot, à : concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.78
Pour celui du deux cent douzième lot, à : concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Pour celui du deux cent treizième lot, à : concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 64/9.78
Pour celui du deux cent quatorzième lot : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Pour celui du deux cent quinzième lot, : à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.78
Pour celui du deux cent seizième lot, à : concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Pour celui du deux cent dix-septième lot, à concurrence de soixante-quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 64/9.78
Pour celui du deux cent dix-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Pour celui du deux cent dix-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.78
Pour celui du deux cent vingtième lot, : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.78
Ensemble: Six cent vingt-cinq/neuf mil- le sept cent quatre vingtièmes ci.....	: <u>625/9.78</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment I-12.-

Pour celui du deux cent vingt-et-unième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-deuxième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-troisième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent vingt-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent trentième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-et-unième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-troisième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
reporter.....	456/9.780.-

Report.....	456/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent trente-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quarantième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
<u>Ensemble: Cinq cent soixante-dix/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....</u>	<u>570/9.780.-</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment I-13.-

Pour celui du deux cent quarante-et-unième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante troisième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante cinquième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	64/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quarante-neuvième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci....	64/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquantième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
A reporter.....	318/9.780.-

Report.....	318/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-et-unième lot, pour cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-troisième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-cinquième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-septième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent cinquante-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent soixantième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>4/9.780.-</u>
<u>Ensemble</u> : Six cent vingt-cinq/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>625/9.780.-</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment I-14.-

Pour celui du deux cent soixante-et-unième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-troisième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-cinquième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	64/9.780.-
A reporter.....	<u>189/9.780.-</u>

Report.....	: 189/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-neuvième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 64/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-dixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-et-onzième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-douzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-treizième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 64/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-quatorzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-quinzième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante-seizième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante dix-septième lot, à concurrence de soixante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes..	: 64/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante dix-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du deux cent soixante dix-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingtième lot, à concurrence de quatre/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
<u>Ensemble</u> : Six cent vingt-cinq/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: <u>625/9.780.-</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment J 15.-

Pour celui du deux cent quatre vingt-unième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt troisième lot, à concurrence de quarante-quatre-neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt quatrième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt cinquième lot, à concurrence de cinquante trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes..	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt septième lot, à concurrence de quarante-quatre-neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois-neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt dixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt onzième lot, à concurrence de quarante-quatre-neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt douzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt treizième lot, à concurrence de cinquante trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes..	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt quatorzième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt quinzième lot, à concurrence de quarante-quatre-neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt seizième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt dix-septième lot, à concurrence de cinquante-trois-	
A reporter.....	420/9.780.-

Report.....	420/9.780.-
neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt	:
dix-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du deux cent quatre vingt	:
dix-neuvième lot, à concurrence de quarante	:
quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes	:
ci.....	44/9.780.-
Pour celui du trois centième lot, à con-	:
currence de quatre/neuf mille sept cent qua-	:
tre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
<u>Ensemble: Cinq cent vingt-cinq/neuf</u>	:
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>525/9.780.-</u>

Aux co-propriétaires du bâtiment J 16.-

Pour celui du trois cent-unième lot, à concurrence de	:
cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci..	53/9.780.-
.....	:
Pour celui du trois cent deuxième lot,	:
à concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trois cent troisième lot,	:
à concurrence de quarante-quatre/neuf mille	:
sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du trois cent quatrième lot,	:
à concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquième lot,	:
à concurrence de cinquante-trois/neuf mille	:
sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du trois cent sixième lot, à	:
concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trois cent septième lot, à	:
concurrence de quarante-quatre/neuf mille	:
sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
Pour celui du trois cent huitième lot, à	:
concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trois cent neuvième lot, à	:
concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept	:
cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780.-
Pour celui du trois cent dixième lot, à	:
concurrence de quatre/neuf mille sept cent	:
quatre vingtièmes ci.....	4/9.780.-
Pour celui du trois cent onzième lot, à	:
concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept	:
cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780.-
A reporter.....	<u>311/9.780.-</u>

Report.....	: 311/9.780.-
Pour celui du trois cent douzième lot, : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent : quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du trois cent treizième lot, : à concurrence de cinquante-trois/neuf mille : sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du trois cent quatorzième : lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept : cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du trois cent quinzième lot, : à concurrence de quarante-quatre/neuf mille : sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du trois cent seizième lot, : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent : quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du trois cent dix-septième : lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf : mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du trois cent dix-huitième : lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept : cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du trois cent dix-neuvième : lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf : mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du trois cent vingtième lot : à concurrence de quatre/neuf mille sept cent : quatre vingtièmes ci.....	: <u>4/9.780.-</u>
<u>Ensemble</u> : cinq cent vingt-cinq/neuf : mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: <u>525/9.780.-</u>
<u>Aux co-propriétaires du bâtiment J 17.-</u>	
Pour celui du trois cent vingt-et-unième lot, à con- currence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 53/9.780.-
Pour celui du trois cent vingt-deuxième : lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept : cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du trois cent vingt-troisième : lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf : mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 44/9.780.-
Pour celui du trois cent vingt-quatrième : lot, à concurrence de quatre/neuf mille : sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 4/9.780.-
Pour celui du trois cent vingt-cinquième : lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf : mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: <u>53/9.780.-</u>
A reporter.....	: 158/9.780.-

Report.....	158/9.780
Pour celui du trois cent vingt sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
Pour celui du trois cent vingt-septième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780
Pour celui du trois cent vingt-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
Pour celui du trois cent vingt-neuvième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780
Pour celui du trois cent trentième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
Pour celui du trois cent trente-et-unième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780
Pour celui du trois cent trente-deuxième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
Pour celui du trois cent trente troisiè- me lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780
Pour celui du trois cent trente quatriè- me lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
Pour celui du trois cent trente cinquiè- me lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780
Pour celui du trois cent trente-sixième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
Pour celui du trois cent trente-septième lot, à concurrence de cinquante-trois/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	53/9.780
Pour celui du trois cent trente-huitième lot, à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
Pour celui du trois cent trente-neuvième lot, à concurrence de quarante-quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	44/9.780
Pour celui du trois cent quarantième lot à concurrence de quatre/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	4/9.780
<u>Ensemble</u> : Cinq cent vingt-cinq/neuf mil- le sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>525/9.780</u>

Aux propriétaires des garages.-

Pour celui du trois cent quarante-et-unième lot, à concurrence de sept/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante deuxième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante-troisième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante-quatrième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante-cinquième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante-sixième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante-septième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante-huitième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quarante-neuvième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquantième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-et-unième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-deuxième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-troisième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-quatrième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-cinquième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
A reporter.....	<u>105/9.780.-</u>

Report.....	105/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-sixième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante septième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-huitième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent cinquante-neuvième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixantième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante-et-unième lot, à concurrence de sept/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante-deuxième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante-troisième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante-quatrième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante-cinquième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante-sixième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante septième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante huitième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante neuvième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante dixième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante et onzième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
A reporter.....	<u>217/9.780.-</u>

Report.....	217/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante dou- zième lot, à concurrence de sept/neuf mille	
sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante trei- zième lot, à concurrence de sept/neuf mille	
sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante qua- torzième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante quin- zième lot, à concurrence de sept/neuf mille	
sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante sei- zième lot, à concurrence de sept/neuf mille	
sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante dix septième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante dix huitième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent soixante dix neuvième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingtiè- me lot, à concurrence de sept/neuf mille sept	
cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt unième lot, à concurrence de sept/neuf mille	
sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt deuxième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt troisième lot, à concurrence de sept/neuf mil:	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt quatrième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt cinquième lot, à concurrence de sept/neuf mil:	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt sixième lot, à concurrence de sept/neuf mille:	
sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt septième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
A reporter.....	<u>329/9.780.-</u>

Report.....	: 329/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt huitième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	: : 7/9.780.-
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt neuvième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	: : 7/9.780.-
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt dixième lot, à concurrence de sept/neuf mille:	: : 7/9.780.-
sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt onzième lot, à concurrence de sept/neuf mille:	: : 7/9.780.-
sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt douzième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	: : 7/9.780.-
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt treizième lot, à concurrence de sept/neuf	: : 7/9.780.-
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt quatorzième lot, à concurrence de sept/neuf	: : 7/9.780.-
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt quinzième lot, à concurrence de sept/neuf	: : 7/9.780.-
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt seizième lot, à concurrence de sept/neuf mil-	: : 7/9.780.-
le sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt dix septième lot, à concurrence de sept/neuf	: : 7/9.780.-
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt dix huitième lot, à concurrence de sept/neuf	: : 7/9.780.-
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du trois cent quatre vingt dix-neuvième lot, à concurrence de sept/neuf	: : 7/9.780.-
mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du quatre centième lot, à con:	: : 7/9.780.-
currence de sept/neuf mille sept cent quatre	: : 7/9.780.-
vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du quatre cent-unième lot, à	: : 7/9.780.-
concurrence de sept/neuf mille sept cent qua-	: : 7/9.780.-
tre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
Pour celui du quatre cent deuxième lot,	: : 7/9.780.-
à concurrence de sept/neuf mille sept cent	: : 7/9.780.-
quatre vingtièmes ci.....	: 7/9.780.-
A reporter.....	: 434/9.780.-

Report.....	434/9.780.-
Pour celui du quatre cent troisième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du quatre cent quatrième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du quatre cent cinquième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du quatre cent sixième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du quatre cent septième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
Pour celui du quatre cent huitième lot, à concurrence de sept/neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	7/9.780.-
<u>Ensemble</u> : Quatre cent soixante seize/ neuf mille sept cent quatre vingtièmes ci.....	<u>476/9.780.-</u>

PARTIES COMMUNES A CHACUN DES IMMEUBLES E 1, E 2, F 3,
F 4, G 5, G 6, G 7, H 8, H 9, I-10, I-11, I-12, I-13, I-14, J-15,
J-16, J-17

Les parties communes à chaque immeuble comprendront:
La quote-part afférente à chaque immeuble, telle que déterminée ci-dessus dans les parties communes à l'ensemble de la propriété et le droit à la jouissance privative de la totalité du sol du terrain acquis par la société à due concurrence.

Les gros murs de façades, de pignons et de refend, les grosses poutres, les souches et têtes de cheminée, les fosses de décaantation.

La charpente, la toiture, les châssis à tabatières permettant l'accès à la couverture, les gouttières, les tuyaux de descente des eaux pluviales, et ménagères, les tuyaux de chute des water-closets, les canalisations et tuyaux ventilateurs de la fosse d'aisances, les tuyaux de tout à l'égout, sauf ce qui a été dit ci-dessus, pour les parties extérieures aux bâtiments, sauf pour les parties intérieures à l'usage exclusif et particulier de chaque appartement, les colonnes montantes d'eau, de gaz et d'électricité.

Le compteur d'eau pour l'ensemble de l'immeuble, l'embranchement jusqu'aux colonnes montantes d'eau, de gaz et d'électricité.

La porte d'entrée, l'entrée, la descente aux caves, le couloir des caves, le local pour voitures d'enfants et bicyclettes, le local à poubelles, les escaliers, leurs ca-

ges et leurs paliers, les cloisons ou murs servant de limite aux couloirs des caves.

La minuterie.

Et généralement, toutes les parties déclarées communes par la loi et par l'usage et toutes choses et parties de choses qui ne sont pas à l'usage exclusif et particulier des propriétaires.

Sont exceptés de la communauté, les garde-corps, les balconnets ou appuis des croisées, les persiennes, les croisées, les châssis vitrés extérieurs, et leurs vitres.

Ces parties communes appartiendront savoir :

Pour le Bâtiment E 1 .-

Au propriétaire du premier lot, pour quatre vingt-cinq millièmes ci.....	:	85/1.000.-
Au propriétaire du deuxième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
Au propriétaire du troisième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	:	85/1.000.-
Au propriétaire du quatrième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
Au propriétaire du cinquième lot, pour cent cinq/millièmes ci.....	:	105/1.000.-
Au propriétaire du sixième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
Au propriétaire du septième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	:	85/1.000.-
Au propriétaire du huitième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
Au propriétaire du neuvième lot, pour cent-cinq/millièmes ci.....	:	105/1.000.-
Au propriétaire du dixième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
Au propriétaire du onzième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	:	85/1.000.-
Au propriétaire du douzième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
Au propriétaire du treizième lot, pour cent-cinq/millièmes ci.....	:	105/1.000.-
Au propriétaire du quatorzième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
Au propriétaire du quinzième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	:	85/1.000.-
Au propriétaire du seizième lot, pour sept/millièmes ci.....	:	7/1.000.-
A reporter.....	:	<u>796/1.000.-</u>

Report.....	: 796/1.000.-
Au propriétaire du dix-septième lot,	:
pour cent cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
Au propriétaire du dix-huitième lot, pour	:
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du dix-neuvième lot,	:
pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du vingtième lot, pour	:
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
<u>ensemble: Mille/millièmes ci.....</u>	<u>: 1000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment E 2 .-

Au propriétaire du vingt-et-unième lot, pour quatre	:
vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du vingt-deuxième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du vingt-troisième lot,	:
pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du vingt-quatrième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du vingt-cinquième lot,	:
pour cent-cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
Au propriétaire du vingt-sixième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du vingt-septième lot,	:
pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du vingt-huitième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du vingt-neuvième lot,	:
pour cent-cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
Au propriétaire du trentième lot, pour	:
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du trente-et-unième lot,	:
pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du trente-deuxième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du trente-troisième lot,	:
pour cent-cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
Au propriétaire du trente-quatrième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du trente-cinquième lot,	:
pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du trente-sixième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du trente-septième lot,	:
pour cent cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
A reporter.....	: <u>901/1.000.-</u>

Report.....	: 901/1.000.-
pour Au propriétaire du trente-huitième lot, :	
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
pour Au propriétaire du trente-neuvième lot, :	
quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
pour Au propriétaire du quarantième lot, pour :	
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
<u>Ensemble</u> : Mille/millièmes ci.....	: <u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment F 3.-

Au propriétaire du quarante-et-unième lot, pour qua-	
tre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
pour Au propriétaire du quarante-deuxième lot :	
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du quarante-troisième	
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du quarante-quatrième	
lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du quarante-cinquième	
lot, pour cent-cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
pour Au propriétaire du quarante-sixième lot, :	
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du quarante-septième lot :	
pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du quarante-huitième lot :	
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du quarante-neuvième lot :	
pour cent-cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
Au propriétaire du cinquantième lot, :	
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-et-unième	
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-deuxième	
lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-troisième	
lot, pour cent-cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-quatrième	
lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-cinquième	
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-sixième	
lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-septième	
lot, pour cent-cinq/millièmes ci.....	: 105/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-huitième	
lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cinquante-neuvième	
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	: 85/1.000.-
Au propriétaire du soixantième lot, pour :	
sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
<u>Ensemble</u> : Mille/millièmes ci.....	: <u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment F 4.-

Au propriétaire du soixante-et-unième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....:	85/1.000.-
Au propriétaire du soixante-deuxième lot: pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante-troisième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....:	85/1.000.-
Au propriétaire du soixante-quatrième lot, pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante-cinquième lot, pour cent cinq/millièmes ci.....:	105/1.000.-
Au propriétaire du soixante-sixième lot, pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante-septième lot; pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....:	85/1.000.-
Au propriétaire du soixante-huitième lot: pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante-neuvième lot: pour cent cinq/millièmes ci.....:	105/1.000.-
Au propriétaire du soixante-dixième lot, pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante-et-onzième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....:	85/1.000.-
Au propriétaire du soixante-douzième lot: pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante-treizième lot, pour cent cinq/millièmes ci.....:	105/1.000.-
Au propriétaire du soixante quatorzième lot, pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante-quinzième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....:	85/1.000.-
Au propriétaire du soixante-seizième lot: pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante dix-septième: lot, pour cent cinq/millièmes ci.....:	105/1.000.-
Au propriétaire du soixante dix-huitième: lot, pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-
Au propriétaire du soixante dix-neuvième: lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....:	85/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingtième lot, pour sept/millièmes ci.....:	7/1.000.-

Ensemble : Mille/millièmes ci.....:1.000/1.000.-

Pour le Bâtiment G 5.-

Au propriétaire du quatre vingt-unième lot, pour cent/millièmes ci.....:	100/1.000.-
A reporter.....:	100/1.000.-

Report.....	100/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt-deuxième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt-troisième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes..	84/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt-quatrième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt cinquième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt-sixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt septième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes..	84/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt neuvième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt dixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt onzième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci..	84/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt douzième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt treizième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt quatorzième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt quinzième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes..	84/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt seizième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt dix septième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt dix huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du quatre vingt dix neuvième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du centième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
<u>Ensemble : Mille/millièmes ci.....</u>	<u>1.000/1.000.-</u>
<u>Pour le Bâtiment G 6.-</u>	
Au propriétaire du cent-unième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent deuxième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
A reporter.....	108/1.000.-

Report.....	:	108/1.000.-	
Au propriétaire du cent troisième lot,	:		
pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	:	84/1.000.-	F3
Au propriétaire du cent quatrième lot,	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	F4
Au propriétaire du cent cinquième lot,	:		
pour cent/millièmes ci.....	:	100/1.000.-	
Au propriétaire du cent sixième lot,	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent septième lot, pour:	:		
quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	:	84/1.000.-	
Au propriétaire du cent huitième lot,	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent neuvième lot,	:		
pour cent/millièmes ci.....	:	100/1.000.-	
Au propriétaire du cent dixième lot,	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent onzième lot, pour:	:		
quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	:	84/1.000.-	
Au propriétaire du cent douzième lot,	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent treizième lot,	:		
pour cent/millièmes ci.....	:	100/1.000.-	
Au propriétaire du cent quatorzième lot,	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent quinzième lot,	:		
pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	:	84/1.000.-	
Au propriétaire du cent seizième lot, pour:	:		
huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent dix-septième lot:	:		
pour cent/millièmes ci.....	:	100/1.000.-	
Au propriétaire du cent dix-huitième lot:	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent dix-neuvième lot:	:		
pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	:	84/1.000.-	
Au propriétaire du cent vingtième lot,	:		
pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
<u>Ensemble: Mille/millièmes ci.....</u>	:	<u>1.000/1.000.-</u>	

Pour le Bâtiment G 7.-

Au propriétaire du cent vingt-et-unième lot, pour	:		
cent/millièmes ci.....	:	100/1.000.-	
Au propriétaire du cent vingt-deuxième	:		
lot, pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
Au propriétaire du cent vingt-troisième	:		
lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci...	:	84/1.000.-	
Au propriétaire du cent vingt-quatrième	:		
lot, pour huit/millièmes ci.....	:	8/1.000.-	
A reporter.....	:	200/1.000.-	

Report.....	200/1.000.-
lot, Au propriétaire du cent vingt-cinquième pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
lot, Au propriétaire du cent vingt-sixième pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
lot, Au propriétaire du cent vingt-septième pour quatre vingt-quatre/millièmes ci..	84/1.000.-
lot, Au propriétaire du cent vingt-huitième pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
lot, Au propriétaire du cent vingt-neuvième pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent trente-et-unième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes..	84/1.000.-
lot pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent trente troisième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
me lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent trente-cinquième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes..	84/1.000.-
lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent trente septième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent trente-huitième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci..	84/1.000.-
lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent trente-neuvième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci..	84/1.000.-
pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-

Ensemble: Mille/millièmes ci..... 1.000/1.000.-

Pour le Bâtiment H 8.-

Au propriétaire du cent quarante-et-unième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
me lot, Au propriétaire du cent quarante-deuxième pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
me lot, Au propriétaire du cent quarante-troisième pour quatrevingt-quatre/millièmes...	84/1.000.-
trième lot, Au propriétaire du cent quarante quatrième pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
ième lot, Au propriétaire du cent quarante cinquième pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
me lot, Au propriétaire du cent quarante sixième pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-

A reporter..... 308/1.000.-

Report.....	308/1.000.-
Au propriétaire du cent quarante-septième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent quarante-huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent quarante-neuvième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquantième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-et-unième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-deuxième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-troisième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-quatrième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-cinquième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-sixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-septième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent cinquante-neuvième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent soixantième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
<u>Ensemble</u> : Mille/millièmes ci.....	<u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment H 9.-

Au propriétaire du cent soixante-et-unième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante-deuxième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante-troisième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante-quatrième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante-cinquième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante-sixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
A reporter.....	<u>308/1.000.-</u>

Report.....	308/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante septième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ..	84/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante neuvième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante dixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante et onzième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante-douzième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante treizième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante quatorzième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante quinzième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante seizième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante dix-septième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante dix-huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du cent soixante dix-neuvième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingtième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
<u>Ensemble: Mille/millièmes ci.....</u>	<u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment I-10.-

Au propriétaire du cent quatre vingt-unième lot, pour cinquante-sept/millièmes ci.....	57/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt-deuxième lot, pour sept/millièmes ci.....	7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt-troisième lot, pour quatre vingt-neuf/millièmes ci.....	89/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt-quatrième lot, pour sept/millièmes ci.....	7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt-cinquième lot, pour cent sept/millièmes ci..	107/1.000.-
A reporter.....	2 67/1.000.-

Report.....	: 267/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
sixième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
septième lot, pour quatre vingt-neuf/milliè-	:
mes ci.....	: 89/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
huitième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
neuvième lot, pour cent-sept/millièmes ci...	: 107/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
dixième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
onzième lot, pour quatre vingt-neuf/milliè-	:
mes ci.....	: 89/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
douzième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
treizième lot, pour cent sept/millièmes ci..	: 107/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
quatorzième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
quinzième lot, pour quatre vingt-neuf/milliè-	:
mes ci.....	: 89/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
seizième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
dix septième lot, pour cent sept/millièmes	:
ci.....	: 107/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
dix huitième lot, pour sept/millièmes ci....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du cent quatre vingt	:
dix-neuvième lot, pour quatre vingt-neuf/	:
millièmes ci.....	: 89/1.000.-
Au propriétaire du deux centième lot,	:
pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
<u>Ensemble :Mille/millièmes ci.....</u>	<u>:1.000/1.000.-</u>

OBSERVATION.-

Il est ici fait observer que le bâtiment I-10 abrite au rez-de-chaussée, une salle de réunion commune à l'ensemble du groupe immobilier, et dont l'entretien intérieur, la consommation d'électricité etc... incomberont à l'ensemble des co-propriétaires du groupe d'immeubles dans les proportions indiquées dans le chapitre "Parties communes Générales de l'Ensemble Immobilier".

Toutefois, en cas de réparations de la toiture, et de recrépissage ou de peinture des façades de l'immeuble I-10, l'ensemble des co-propriétaires du groupe immobilier devra participer à ces frais, dont une proportion sera à porter au compte frais des "Par-

ties communes générales de l'Ensemble Immobilier."

Pour ces préparations seulement, elles seront réparties de la manière suivante :

-Aux co-proprétaires de l'ensemble Immobilier, par quote-part revenant à la "salle de réunion" comme à l'ensemble trente/millièmes ci.....	: 30/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt unième lot, pour cinquante-cinq/millièmes...	: 55/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt deuxième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt troisième lot, pour quatre vingt-sept/millièmes ci.....	: 87/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt quatrième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt cinquième lot, pour cent-cinq/millièmes ci...	: 105/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt sixième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt septième lot, pour quatre vingt-sept/millièmes ci.....	: 87/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt huitième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt neuvième lot, pour cent-cinq/millièmes ci...	: 105/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt dixième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt onzième lot, pour quatre vingt-sept/millièmes:	: 87/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt douzième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt treizième lot, pour cent cinq/millièmes ci...	: 105/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt quatorzième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt quinzième lot, pour quatre vingt-sept/millièmes ci.....	: 87/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt seizième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt dix-septième lot, pour cent cinq/millièmes...	: 105/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt dix-huitième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
-Au propriétaire du cent quatre vingt dix-neuvième lot, pour quatre vingt-sept/millièmes ci.....	: 87/1.000.-
-Au propriétaire du deux centième lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
<u>Ensemble</u> : Mille/millièmes ci.....	: <u>1000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment I-11.-

Au propriétaire du deux cent-unième lot, pour cent trois/millièmes ci.....	: 103/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent deuxième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent troisième	:
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci....	: 85/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent quatrième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent cinquième	:
lot, pour cent-trois/millièmes ci.....	: 103/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent sixième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent septième	:
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci....	: 85/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent huitième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent neuvième	:
lot, pour cent trois/millièmes ci.....	: 103/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent dixième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent onzième	:
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci....	: 85/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent douzième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent treizième	:
lot, pour cent-trois/millièmes ci.....	: 103/1.000.-
me lot, Au propriétaire du deux cent quatorziè-	:
me lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent quinzième	:
lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci....	: 85/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent seizième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
me lot, Au propriétaire du deux cent dix septiè-	:
me lot, pour cent-trois/millièmes ci.....	: 103/1.000.-
me lot, Au propriétaire du deux cent dix huitiè-	:
me lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
me lot, Au propriétaire du deux cent dix neuviè-	:
me lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.:	: 85/1.000.-
lot, Au propriétaire du deux cent vingtième	:
lot, pour six/millièmes ci.....	: 6/1.000.-
<u>Ensemble: Mille/millièmes ci.....</u>	<u>: 1000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment I-12.-

Au propriétaire du deux cent vingt-et-unième lot, pour quatre vingt-treize/millièmes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt	:
deuxième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
A reporter.....	: 100/1.000.-

Report.....	: 100/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt troisième lot, pour quatre vingt-treize/mil- lièmes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt quatrième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt cinquième lot, pour quatre vingt-treize/mil- lièmes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt si- xième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt sep- tième lot, pour quatre vingt-treize/milliè- mes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt hui- tième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent vingt-neu- vième lot, pour quatre vingt-treize/milliè- mes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trentième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente-et unième lot, pour quatre vingt-treize/milliè- mes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente deuxième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente troisième lot, pour quatre vingt-treize/mil- lièmes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente qua- trième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente cinquième lot, pour quatre vingt-treize/mil- lièmes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente sixième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente sep- tième lot, pour quatre vingt-treize/millièmes	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente huitième lot, pour sept/millièmes ci.....	: 7/1.000.-
Au propriétaire du deux cent trente neu- vième lot, pour quatre vingt-treize/milliè- mes ci.....	: 93/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarantiè- me lot, pour sept/millièmes ci.....	: <u>7/1.000.-</u>
<u>Ensemble</u> : Mille/millièmes ci.....	: <u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment I-13.-

Au propriétaire du deux cent quarante-et-unième lot, pour cent-trois/millièmes ci.....	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante deuxième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante troisième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante quatrième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante cinquième lot, pour cent-trois/millièmes ci...	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante sixième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante septième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante huitième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quarante neuvième lot, pour cent-trois/millièmes ci...	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquantième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante et-unième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante deuxième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante troisième lot, pour cent-trois/millièmes ci...	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante quatrième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante cinquième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante sixième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante septième lot, pour cent-trois/millièmes ci...	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante huitième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent cinquante neuvième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixantième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
<u>Ensemble: Mille/millièmes ci.....</u>	<u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment I-14.-

Au propriétaire du deux cent soixante-et-unième lot, pour cent-trois/millièmes ci.....	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante deuxième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante troisième lot, pour quatre-vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante quatrième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante cinquième lot, pour cent-trois/millièmes ci..	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante sixième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante septième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante huitième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante neuvième lot, pour cent-trois/millièmes ci..	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante dixième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante et-onzième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante douzième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante treizième lot, pour cent-trois/millièmes...	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante quatorzième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante quinzième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante seizième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante dix-septième lot, pour cent-trois/millièmes..	103/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante dix-huitième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
Au propriétaire du deux cent soixante dix-neuvième lot, pour quatre vingt-cinq/millièmes ci.....	85/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingtième lot, pour six/millièmes ci.....	6/1.000.-
<u>Ensemble</u> : Mille/millièmes ci.....	<u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment J-15.-

Au propriétaire du deux cent quatre vingt-unième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-deuxième lot, pour huit/millièmes ci...	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-troisième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-quatrième lot, pour huit/millièmes.....	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-cinquième lot, pour cent/millièmes ci:	100/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-sixième lot, pour huit/millièmes ci.:	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-septième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-huitième lot, pour huit/millièmes ci...	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-neuvième lot, pour cent/millièmes ci...	100/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt dixième lot, pour huit/millièmes ci...	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt onzième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt douzième lot, pour huit/millièmes ci...	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-treizième lot, pour cent/millièmes ci...	100/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt quatorzième lot, pour huit/millièmes...	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt quinzième lot, pour quatre vingt quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt seizième lot, pour huit/millièmes ci...	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-dix-septième lot, pour cent/millièmes...	100/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt-dix-huitième lot, pour huit/millièmes...	8/1.000.-
Au propriétaire du deux cent quatre vingt dix-neuvième lot, pour quatre vingt quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du trois centième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
<u>Ensemble</u> : Mille/millièmes ci.....	<u>1.000/1.000.-</u>

if
 e
 ée
 a
 esé
 e
 l
 u-
 tu
 é-
 s-
 n--
 ro-
 ;
 ouis
 es
 e
 u-
 er-
 is"
 u-
 cent

Pour le Bâtiment J-16.-

Au propriétaire du trois cent-unième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent deuxième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent troisième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes..	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent quatrième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent cinquième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent sixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent septième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci..	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent neuvième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent dixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent onzième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci..	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent douzième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent treizième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent quatorzième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent quinzième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci..	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent seizième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent dix-septième lot pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent dix-huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent dix-neuvième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingtième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
<u>Ensemble: Mille/millièmes ci.....</u>	<u>1.000/1.000.-</u>

Pour le Bâtiment J-17.-

Au propriétaire du trois cent vingt-et-unième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt deuxième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
A reporter.....	<u>108/1.000.-</u>

Report.....	108/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt-troisième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt quatrième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt cinquième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt sixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt septième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent vingt neuvième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trentième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente-et-unième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente deuxième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente troisième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente quatrième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente cinquième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente sixième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente septième lot, pour cent/millièmes ci.....	100/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente huitième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
Au propriétaire du trois cent trente neuvième lot, pour quatre vingt-quatre/millièmes ci.....	84/1.000.-
Au propriétaire du trois cent quarantième lot, pour huit/millièmes ci.....	8/1.000.-
<u>Ensemble: Mille/millièmes ci.....</u>	<u>1.000/1.000.-</u>

- DROITS ET OBLIGATIONS DES ATTRIBUTAIRES -

La division de chaque immeuble étant ainsi faite, le comparant a établi comme suit, un règlement destiné à déterminer les droits et obligations des attributaires ou futurs acquéreurs de lots dans chaque immeuble.

I.- REGLEMENT DES PARTIES CONSTITUANT UNE PROPRIETE EXCLUSIVE ET PARTICULIERE.-

Chacun des attributaires aura, en ce qui concerne le lot qui lui sera attribué exclusivement, le droit d'en jouir et disposer comme de chose lui appartenant en toute propriété, à la condition toutefois, de ne pas nuire aux droits des attributaires des autres locaux, et de ne rien faire qui puisse compromettre la solidité de l'immeuble et sous les réserves ci-après exprimées.

Il pourra modifier comme bon lui semblera, la distribution de son appartement ou de son local, mais sans pouvoir toucher aux choses communes.

Les appartements devront être occupés bourgeoisement par des personnes de bonne vie et moeurs, la location de chaque pièce en meublé est rigoureusement interdite.

Il ne pourra y être exercé aucune profession libérale ou commerciale, sous peine de perdre le bénéfice de la prime à la construction.

Si, cependant des attributaires ou futurs acquéreurs voulaient ultérieurement exercer une profession libérale ou commerciale, une simple plaque de marbre de trente centimètres sur vingt cinq centimètres pourra être apposée près de la porte d'entrée, pour indiquer la profession exercée.

En tout état de cause, il ne pourra jamais être établi, aucun établissement dangereux, insalubre ou incommode ni aucun commerce ou établissement quelconque, qui par le bruit, l'odeur ou les émanations, pourrait gêner les copropriétaires ou nuire à la solidité de l'immeuble.

Il ne pourra être mis sur les fenêtres des étages, aucun dépôt de fleurs, caisses, cages ou autres objets, pouvant nuire à la propreté ou au bon aspect de la maison, ni y être étendu du linge.

Les attributaires ou futurs acquéreurs devront veiller à ce que ni eau, ni débris, ne puissent tomber ni rejaiillir sur les étages inférieurs, à ne jeter aucune es-pèce d'eau dans les plombs, pierre d'évier ou autres con-duits évacuant les eaux dans les tuyaux exposés à la gelée.

Les perroquets ou autres animaux criards sont inter-dits.

Il ne pourra être cassé ni bois, ni charbon dans les appartements, le bois et le charbon et les autres approvi-sionnements de même nature devront, pour les besoins jour-naliers être montés de la cave, le matin avant neuf heures.

Les occupants des appartements ne pourront danser dans leur appartement, pour ne pas gêner les voisins et ne pas nuire à la solidité de l'immeuble.

Les attributaires ou futurs acquéreurs devront veiller à ce que la tranquillité de l'immeuble ne soit à aucun mo-ment troublée par leur fait, celui des personnes de leur

famille, de leurs invités ou des gens à leur service.

En conséquence, ils ne pourront faire ou laisser faire aucun bruit anormal, aucun travail avec ou sans machine ou outil de quelque genre que ce soit, bruit, trépidations ou vibrations qui soient de nature à nuire à la solidité de l'immeuble ou à gêner les voisins.

Ils devront se conformer pour tout ce qui n'est pas prévu au présent cahier des charges, aux usages établis dans les maisons bien tenues, au surplus, l'assemblée pourra établir un règlement intérieur auquel chacun des intéressés sera tenu de se conformer.

Les attributaires ou futurs acquéreurs devront donner accès par leur appartement s'il est nécessaire pour la réparation ou le nettoyage des parties communes de l'immeuble.

Ils devront satisfaire à toutes les charges de ville et de police, de voirie, ou autres auxquelles les propriétaires sont et seront tenus.

Ils devront supporter la charge de tous les travaux de grosses ou petites réparations qui pourraient devenir nécessaires aux parties de l'immeuble dont ils sont propriétaires et même non propriétaires, sans délai de quarantaine.

Il leur est interdit de faire, même en ce qui concerne leur appartement, aucune modification au gros oeuvre de l'immeuble, tels que percements de murs, modifications des pans de béton ou de bois, planchers, conduits de cheminée etc..., mais ils pourront à leur guise, déplacer toutes cloisons légères de division intérieure, en obtenant au préalable, toutes autorisations administratives nécessaires.

Ces derniers travaux eux mêmes ne pourront être effectués qu'après avis favorable de l'architecte de l'immeuble dont les honoraires resteront exclusivement à leur charge.

Chacun des propriétaires aura la propriété d'une boîte à lettres placée dans le vestibule d'entrée.

Ces boîtes ne devront pas être déplacées ni modifiées, elles devront toujours être uniformes comme dimensions, formes et couleurs en cas de besoin, elles seront remplacées aux frais de chaque propriétaire, par d'autres absolument semblables.

Bien que constituant la propriété exclusive et particulière des propriétaires des appartements dont ils dépendent, les portes d'entrée, des appartements, les fenêtres, garde-corps, les appuis, les persiennes, les croisées et en général, toutes les parties visibles du dehors ne pourront être modifiées même pour le ton de leur peinture, sans le consentement de la majorité des attributaires pour ne pas nuire à l'harmonie et à l'uniformité de l'immeuble, le tout devra toujours être parfaitement entretenu et en bon état.

Chaque attributaire ou futur acquéreur sera tenu de contracter une assurance incendie contre le recours que pourraient exercer contre lui ses co-propriétaires et en justifiera au syndic ci-après prévu, mais seulement en raison de son mobilier, l'assurance incendie de l'immeuble devant faire l'objet d'un contrat spécial dont il sera ci-après parlé.

II.- RÈGLEMENT DES CHOSES COMMUNES DE CHAQUE IMMEUBLE.

Les choses communes et tout ce qui concerne l'aspect et l'harmonie des façades ne pourront être modifiées pour quelque cause que ce soit.

Les parties communes, notamment le couloir d'entrée, les escaliers et les paliers des étages, devront être maintenus libres en tout temps. En conséquence, il ne pourra être rien accroché ni déposé dans les parties communes de l'immeuble.

Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les vestibules, aucun travail de ménage, tel que brosse et battage des tapis, habits, meubles, cirage de chaussures, lavage de linge etc...

Les tapis ne pourront être secoués que conformément aux règlements de police municipaux.

Il est interdit de faire monter et de stocker aux étages, les provisions de bois ou de charbon, ces provisions devront être emmagasinées dans les caves, ainsi que tous objets encombrants ou salissants.

Par mesure de sécurité, la porte d'entrée de chaque immeuble devra être fermée à partir de vingt deux heures et celle des escaliers des caves devront toujours être fermées à clefs.

Chaque attributaire ou futur acquéreur aura une clef de chacune desdites portes de l'immeuble dans lequel se trouvera son appartement.

- CHARGES COMMUNES -

Les charges communes de l'ensemble de chaque immeuble comprennent tous les frais et dépenses relatifs aux choses communes.

Dans le cas où l'un des co-propriétaires augmenterait les charges communes à son profit exclusif, il devra supporter seul cette augmentation et de même il supportera seul les dépenses relatives aux détériorations qui résulteraient de son fait ou du fait des gens à son service.

Sous cette réserve, les principales charges communes comprennent :

L'intégralité des contributions et charges de toute nature, auxquelles sont et seront assujetties toutes les choses ou parties communes de l'immeuble, et en outre celles afférentes aux parties particulières tant que l'administration des contributions directes ne les aura pas réparties entre les divers propriétaires.

Les frais de réparations de toute nature, grosses ou petites à faire aux gros murs (sauf cependant les menues réparations à faire aux gros murs dans la partie à l'intérieur des appartements, à la toiture, aux têtes de cheminées, aux ornements extérieurs des façades et fenêtres, (mais non aux garde-corps, appui des fenêtres, persiennes et accessoires des persiennes), aux canalisations de toutes sortes, tuyaux de tout à l'égout, ou d'écoulement des eaux pluviales et ménagères (sauf pour les parties intérieures à l'usage exclusif et particulier de chaque appartement), à l'entretien des puisards et de la fosse à leur curage, le cas échéant, à l'entrée, au couloir, au vestibule, aux escaliers.

La contribution aux frais d'entretien des cours.

Les charges communes comprennent encore, le ramonage des cheminées, les frais de ravalements, les frais d'éclairage de l'entrée du vestibule, des escaliers et des caves.

Les frais de boîtes à ordures de la maison et des divers ustensiles nécessaires pour le nettoyage et l'entretien de la maison.

Le coût de location des extincteurs d'incendie, s'il en est placé, les primes d'assurances contre l'incendie, la responsabilité civile ou autres risques.

Les frais d'abonnement à l'eau destinée à l'usage commun.

En ce qui concerne la consommation d'eau de son appartement chaque co-proprétaire devra faire installer un compteur divisionnaire à ses frais, s'il n'a pas été installé par la société.

En ce cas, il paiera seulement la consommation d'eau indiquée par son compteur et la différence entre les indications du compteur général et le total des indications des compteurs particuliers sera charge commune.

Les frais d'entretien, de nettoyage et de balayage des escaliers.

A cet égard, s'il n'est engagé aucune personne de journée, les propriétaires du rez-de-chaussée devront assurer l'entretien du vestibule d'entrée et du trottoir au droit de l'immeuble.

Les propriétaires du premier étage devront assurer le nettoyage de l'escalier conduisant du rez-de-chaussée au premier étage et le palier dudit étage.

Les propriétaires du deuxième étage devront assurer le nettoyage de l'escalier conduisant du premier étage au deuxième étage et le palier dudit étage.

Les propriétaires du troisième étage devront assurer le nettoyage de l'escalier conduisant du deuxième au troisième étage et le palier dudit étage.

Les propriétaires du quatrième étage devront assurer le nettoyage de l'escalier conduisant du troisième au quatrième étage et le palier dudit étage.

Sous cette dernière réserve, tous les frais et dépenses dont il vient d'être parlé, seront à la charge de chaque propriétaire, dans la proportion pour laquelle chacun d'eux est propriétaire des parties communes, proportions qui ont été fixées ci-dessus.

Le règlement des frais et dépenses de l'immeuble se fera trimestriellement.

Lors de la première réunion des co-propriétaires, il sera décidé, s'il y a lieu de remettre entre les mains du syndic ci-après prévu, une certaine somme comme provision pour faire face aux dépenses courantes de l'année.

Cette provision sera renouvelée au fur et à mesure des besoins, sur la justification des dépenses faites par le syndic, et chacun des co-propriétaires devra y contribuer dans une proportion égale à sa part ci-dessus fixée dans les choses communes.

- SYNDIC OU GERANT -

La surveillance générale de chaque immeuble et l'exécution des réparations à effectuer aux choses communes, ainsi que le choix de la femme de ménage, le cas échéant seront confiées à un syndic ou gérant, élu par l'assemblée générale des propriétaires, votant comme il sera dit ci-après.

La révocation du syndic le cas échéant, aura lieu de la même manière.

en cas de démission, décès ou révocation du syndic, les fonctions en seront exercées jusqu'à la plus prochaine assemblée par le syndic ou suppléant, élu de la même façon que le syndic principal.

Le syndic pourra faire exécuter toutes les réparations de menu entretien, sans avoir besoin d'en référer aux co-propriétaires.

Il pourra en cas d'urgence, faire exécuter tous travaux mais à charge d'en donner avis sans retard aux co-propriétaires.

Pour les travaux importants, ne comportant pas un caractère d'urgence, il devra convoquer les propriétaires qui délibéreront à ce sujet.

Il représente l'immeuble vis-à-vis des tiers et de toutes administrations. Il répond seul aux demandes au possessoire qui peuvent être faites contre l'immeuble envisagé dans son ensemble et à toutes poursuites également au possessoire qui peuvent être exercées contre l'un ou l'autre ou l'ensemble des co-propriétaires. Il comparait en justice et fait valoir les moyens de défense des co-propriétaires, après s'être muni de l'autorisation de l'assemblée générale pour les actions pétitoires, la mise en cause de

tous les co-propriétaires se fera d'après le droit commun.
Il tient en règle la comptabilité relative à ses fonctions, et rend compte de sa gestion.

Il a droit à une rémunération qui sera fixée par la majorité des co-propriétaires.

Si c'est un co-propriétaire qui exerce les fonctions de syndic, il aura droit à cette rémunération.

Le syndic suppléant n'a droit à la rémunération qu'à partir de son entrée effective en fonction.

- ASSEMBLEE GENERALE -

L'assemblée générale des co-propriétaires sera convoquée par le syndic chaque fois que celui-ci le jugera à propos et au moins une fois par an, dans le courant du mois de janvier, pour l'examen des comptes de l'année précédente et des prévisions de l'année en cours.

Les co-propriétaires seront convoqués par lettre recommandée adressée à leur domicile particulier, cinq jours au moins avant l'assemblée. Les co-propriétaires empêchés pourront se faire représenter par une personne munie d'une procuration.

Le plus âgé des propriétaires présents à la réunion présidera assisté d'un secrétaire qui sera le plus jeune.

Les décisions prises à la majorité des voix présentes ou représentées ne seront valables que si les deux/tiers des propriétaires sont présents ou représentés à la réunion et disposeront dans chaque immeuble, d'autant de voix qu'ils posséderont de parts dans la propriété des choses communes.

Si une première réunion ne réunit pas les deux/tiers des propriétaires, il en sera convoquée une seconde, cinq jours après qui délibérera à la majorité des voix présentes ou représentées quel que soit le nombre de propriétaires présents, pourvu cependant que leur nombre soit de moitié.

En cas de partage des voix, la voix du syndic sera prépondérante.

Il sera tenu une feuille de présence.

Les délibérations seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par le syndic et son secrétaire, les extraits à fournir en justice ou aux tiers seront signés par le syndic.

Les décisions prises régulièrement obligeront tous les co-propriétaires, mêmes les incapables ou ceux qui n'auront pas été représentés à la réunion et les décisions leur seront notifiées au moyen d'une copie certifiée par le syndic, laquelle leur sera adressée sous pli recommandé.

- ASSURANCES -

En cas de poursuites en dommages-intérêts, la responsabilité de chaque immeuble vis-à-vis de l'un des co-propriétaires ou des tiers et voisins, sera imputable au

point de vue des risques civils, à tous les co-propriétaires au prorata du nombre de millièmes de propriété commune leur appartenant.

Toutefois, la responsabilité de ces risques restera à la charge de celui des co-propriétaires ou des occupants qui auraient commis un fait personnel à lui ou à eux imputable.

Au point de vue immobilier, les choses communes et les appartements ou locaux particuliers devront être assurés par les soins du syndic, à une compagnie française, notoirement solvable, choisie par l'assemblée générale et agréée par le Crédit Foncier de France d'après les principes suivants :

1°) Les risques d'incendie, d'explosion du gaz ou de la vapeur, de dommages même non suivis d'incendie pouvant être causés par la foudre, l'électricité, la dynamite ou autres explosifs, le recours des voisins et des locataires.

2°) La responsabilité civile des propriétaires de l'immeuble, les accidents de toute nature qui pourraient être causés soit par le fait de l'immeuble (que la cause du dommage soit commune ou appartienne privativement à l'un des co-propriétaires), soit par le fait de salariés préposés à l'immeuble.

3°) La responsabilité des accidents pouvant survenir à ces mêmes salariés.

4°) Les dégâts des eaux pouvant provenir notamment des canalisations de l'immeuble.

Les assurances seront faites pour une somme globale s'appliquant tant aux parties communes qu'à celle appartenant à chaque propriétaire (sauf pour les embellissements intérieurs, faits par chacun des co-propriétaires). Cette somme sera fixée souverainement par l'assemblée des propriétaires votant à la majorité. Les primes seront réparties entre tous les co-propriétaires dans les mêmes proportions que leurs charges communes, dont elles font d'ailleurs partie.

Le syndic aura tous pouvoirs pour signer ces polices et pour les exécuter.

En cas de sinistre, les indemnités à recevoir seront valablement réglées et encaissées par le syndic, à charge d'en effectuer le dépôt dans une banque, ou entre les mains de toute autre personne désignée par la majorité.

Si le sinistre est partiel, c'est à dire d'importance inférieure aux trois/quarts de la valeur de la construction l'indemnité sera employée à la réfection des parties détruites de l'immeuble.

Dans le cas de sinistre total ayant affecté les deux/tiers de la valeur de construction, l'assemblée des propriétaires aura à statuer dans les deux mois du sinistre sur la reconstruction ou la non reconstruction de l'immeuble.

En cas de non reconstruction, le terrain et les matériaux subsistants seraient licités et le prix à provenir des ventes et le montant des indemnités seraient répartis entre les co-propriétaires, proportionnellement à leur part des choses communes.

L'exécution des conventions qui précèdent et des décisions prises par l'assemblée générale étant d'un intérêt commun à tous les propriétaires, il est bien entendu que ces conventions et décisions seront exécutoires, tant contre tous les co-propriétaires même absents, mineurs ou incapables qu'à l'égard des créanciers personnels de chacun d'eux.

En conséquence, le copropriétaire qui voudra emprunter hypothécairement sur ses parts divisées et indivises d'immeuble, devra donner connaissance à son créancier du présent article et l'obliger à se soumettre aux présentes conventions et aux décisions de l'assemblée des propriétaires. Il devra notamment obtenir de lui son consentement à ce qu'en cas de sinistre, l'indemnité ou part d'indemnité pouvant revenir au débiteur soit versée directement sans son concours et hors sa présence entre les mains du syndic et par suite la renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du dix-neuf février mil huit cent quatre vingt-neuf.

Il ne sera dérogé à cette règle qu'en cas d'emprunt au Sous-Comptoir des Entrepreneurs et au Crédit Foncier de France, dont la législation spéciale et les statuts devront être respectés.

Toutefois, les créanciers des sinistrés pourront toujours déléguer leurs architectes pour la surveillance des travaux après sinistre, soit total, soit partiel.

Dans le cas où après sinistre total, la reconstruction aurait été décidée régulièrement par l'assemblée générale, les propriétaires dissidents ou qui ne se seraient pas prononcés seraient obligés de se conformer à la décision de cette assemblée.

Cependant, si les autres propriétaires leur en faisaient la demande dans les trente jours suivant la date de l'assemblée ayant décidé cette reconstruction, ils seraient tenus ou de ratifier le vote de l'assemblée ou de céder aux propriétaires consentant leurs droits dans l'immeuble.

Dans ce cas, en retour de leur abandon, ils auraient le droit de se faire verser leur part dans l'indemnité de règlement de sinistre.

Cette demande de cession ne serait considérée comme valablement faite qu'après consignation entre les mains de la tierce personne détenant déjà l'indemnité de sinistre par la ou les personnes dont émaneraient la ou les demandes de cession de droits, d'une somme égale ou de valeurs de la nature de celles acceptées par la Banque de France, somme

suffisante pour répondre de la valeur des droits cédés et des frais de cession.

Le prix de cession, à défaut d'accord entre les parties serait déterminé par trois experts, nommés par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Brest, sur simple ordonnance à la requête de la partie la plus diligente. Le prix pourrait être payé un tiers comptant et le surplus par tiers d'année en année, avec intérêts au taux légal, chacun des co-propriétaires aura droit à un exemplaire des polices d'assurances et des avenants qui viendraient à être souscrits.

- CAS SPECIAUX - IMPREVUS - MODIFICATIONS -

Les conditions de jouissance et de co-propriété qui n'auraient pas été prévus au présent cahier des charges, seront réglées dans les termes de droit et suivant les usages locaux.

D'ailleurs, l'assemblée générale pourra, à la double majorité comprenant plus de la moitié des propriétaires, apporter des modifications au présent cahier des charges.

Toutefois, les décisions qui auraient pour conséquence de modifier la destination de la maison, ne pourraient être prises qu'à l'unanimité.

En cas de désaccord, les difficultés seront soumises à un arbitre choisi par les propriétaires convoqués et votant dans les mêmes conditions que ci-dessus, à défaut d'entente, la nomination de l'arbitre sera soumise à la décision de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Brest, à la requête de la partie la plus diligente.

Il sera dressé un procès verbal des décisions qui auraient pour effet d'apporter des modifications au présent cahier des charges, ainsi que des décisions des arbitres et une expédition de ces procès verbaux sera déposée au rang des minutes de Maître COLCANAP, Notaire soussigné, ou de son successeur, et publiée au bureau des Hypothèques de Brest.

- TABLEAU RECAPITULATIF -

Aux présentes est demeuré ci-joint et annexé après mention, le tableau récapitulatif.

- EXECUTION -

Le présent cahier des charges sera obligatoire dans chaque immeuble pour tous les attributaires et tous futurs propriétaires de chacun des immeubles.

En conséquence, dans tous les contrats d'aliénation et dans tous les actes déclaratifs ou translatifs de propriété le présent règlement de co-propriété devra être reproduit in-extenso ainsi que toutes modifications qui auraient pu y être apportées.

A cet effet, une expédition de ce règlement et éventuellement de ses actes modificatifs, sera annexée auxdits contrats ou actes et les attributaires ou futurs acquéreurs devront s'obliger à leur exécution.

Elle sera publiée au bureau des Hypothèques de Brest.

Les acquéreurs ou nouveaux propriétaires devront faire élection de domicile à Brest, avec attribution de juridiction aux tribunaux compétents à Brest, faute de le faire ce domicile sera de plein droit dans l'immeuble objet du présent règlement ou toutes convocations, significations, demandes, correspondances, ou actes judiciaires, leur seront valablement adressées.

Telles sont les clauses et conditions de la division par étages des immeubles de la Société Civile Immobilière "BREST-RECOURANCE Résidence Jean MERMOZ".

- PUBLICITE -

Une expédition des présentes sera publiée au bureau des Hypothèques de Brest.

- DONT ACTE -

Fait et passé à Brest, rue de Lyon, numéro 33.

En l'Etude du Notaire soussigné.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE.

Le *mois février*

Et, après lecture faite, le comparant ès-qualités, a signé avec le Notaire.

Suivent les signatures.

Suit la mention d'enregistrement :

Enregistré à Brest, Premier.

ACTES CIVILS.

Le cinq février mil neuf cent soixante-quatre.

Folio 24, Bordereau 84/15

Recu: DIX FRANCS.

Le Receveur (signé) RUELLOU.

-POUR COPIE CONFORME-